

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec (la Société) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, lesquelles respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers consolidés fiables.

La Financière agricole du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Financière agricole du Québec doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance et à l'ajustement des paramètres dans l'établissement de la provision générale pour garanties de prêts.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Pour La Financière agricole du Québec,



Ernest Desrosiers

Président-directeur général de la Société



Richard Laroche

Vice-président à la clientèle et

Intérim à la Direction des ressources financières et matérielles

Lévis, le 20 juin 2018

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le comité de vérification est composé exclusivement d'administrateurs externes et entièrement indépendants de l'organisation. Il relève directement du conseil d'administration.

Le comité rencontre deux fois l'an le Vérificateur général du Québec, lequel a un accès libre et direct au comité.

Les membres du comité ont examiné les états financiers consolidés dressés par la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2018 et en ont discuté avec la haute direction de l'organisation.

Le comité a également discuté avec le Vérificateur général du Québec des normes comptables et d'audit en vigueur pour le présent exercice, tout comme il a examiné les commentaires de ce dernier.

Compte tenu des vérifications et examens effectués, le comité de vérification a recommandé l'adoption des états financiers consolidés audités au conseil d'administration.

Pour La Financière agricole du Québec,



Pascale Mongrain

Présidente du comité de vérification

Lévis, le 20 juin 2018



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de La Financière agricole du Québec, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2018, l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé, l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

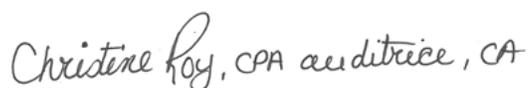
OPINION

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Financière agricole du Québec au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Christine Roy, CPA auditrice, CA
Vérificatrice générale adjointe

Québec, le 20 juin 2018

La Financière agricole du Québec

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

	2018		2017
	Budget	Réel	Réel
REVENUS			
Contribution du gouvernement du Québec (note 4)	431 318	435 641	439 097
Contribution du gouvernement du Canada (note 5)	77 946	82 895	60 382
Contributions des participants au programme Agri-stabilité	6 300	3 421	2 169
Droits administratifs	5 315	5 417	5 719
Intérêts – Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	2 704	4 019	1 915
Revenus de placement (note 6)	19 788	16 921	23 246
Quote-part dans le résultat net des participations (note 17)	–	(48)	783
Distribution – Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (note 7)		38 009	13 507
Autres revenus	2 805	2 610	2 628
	546 176	588 885	549 446
CHARGE			
Contribution au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	142 551	109 014	94 367
Contribution au Fonds d'assurance récolte	36 089	34 215	33 106
Programme Agri-stabilité (note 8)	44 000	42 820	17 199
Programme Agri-investissement (note 8)	33 600	34 008	33 485
Programme Agri-Québec (note 8)	80 850	89 804	141 755
Programme Agri-Québec Plus (note 8)	19 470	16 659	12 814
Subvention à l'investissement et contribution au paiement de l'intérêt	6 500	4 086	1 035
Programme d'appui financier à la relève agricole	13 200	11 093	11 840
Autres programmes (note 9)	1 392	11 364	158
Provision pour garanties de prêts (note 25)	2 900	3 163	2 455
Frais d'administration (note 10)	59 918	55 054	53 926
Intérêts	1 500	1 713	1 215
Perte de valeur sur placements en billets à terme adossés à des actifs (note 17)	–	–	26
	441 970	412 993	403 381
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	104 206	175 892	146 065
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		482 068	336 003
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 11)		657 960	482 068

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Financière agricole du Québec

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

	2018	2017
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	188 824	93 791
Créances et revenus de placement à recevoir (note 12)	4 830	5 079
À recevoir de Capital Financière agricole inc. (note 13)	56	60
À recevoir du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (note 14)	266 809	209 347
À recevoir du gouvernement du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	4 435	139
À recevoir du gouvernement du Canada (note 15)	89 072	72 578
Prêts et ouverture de crédit (note 16)	40 026	42 293
Placements (note 17)	705 224	641 277
	1 299 276	1 064 564
PASSIFS		
Charges à payer (note 19)	8 032	5 290
Comptes des participants au programme Agri-investissement (note 20)	65 921	64 547
Comptes des participants au programme Agri-Québec (note 21)	209 664	190 600
Revenus reportés (note 22)	51 974	47 364
Dû au gouvernement du Canada, sans intérêt ni modalité de remboursement	-	552
Dû aux Fonds (note 23)	8 776	12 350
Dettes à long terme (note 24)	30 044	32 055
Provision pour programme Agri-stabilité (note 8)	31 278	18 935
Provision pour programme Agri-investissement (note 8)	35 023	31 276
Provision pour programme Agri-Québec (note 8)	87 555	76 415
Provision pour programme Agri-Québec Plus (note 8)	25 202	15 777
Provision pour garanties de prêts (note 25)	77 085	74 636
Provision pour vacances	4 961	4 731
Provision pour congés de maladie (note 26)	12 477	14 147
	647 992	588 675
ACTIFS FINANCIERS NETS	651 284	475 889
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations (note 27)	6 676	6 179
EXCÉDENT CUMULÉ (note 11)	657 960	482 068

Compte dédié aux garanties de prêts (note 28)

Obligations contractuelles (note 29)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Ernest Desrosiers
Président-directeur général



Alain Gagnon
Président du conseil d'administration

La Financière agricole du Québec

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

	2018		2017
	Budget	Réel	Réel
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	475 889	475 889	330 819
Excédent de l'exercice	104 206	175 892	146 065
Variation due aux immobilisations:			
Acquisitions		(1 795)	(2 207)
Produit de disposition d'immobilisations		1	7
Gain sur disposition d'immobilisations		(1)	(7)
Amortissement		1 298	1 212
		(497)	(995)
VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	104 206	175 395	145 070
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	580 095	651 284	475 889

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Financière agricole du Québec

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

	2018	2017
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	175 892	146 065
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	1 298	1 212
Gain sur disposition d'immobilisations	(1)	(7)
Gain sur disposition de billets à terme adossés à des actifs	(354)	(7 822)
Gain sur disposition de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	(228)	–
Perte de valeur sur placement en billets à terme adossés à des actifs	–	26
Quote-part dans le résultat net des participations	48	(783)
Variation de la provision pour garanties de prêts	2 449	1 294
	179 104	139 985
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement (note 30)	(19 148)	(23 525)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	159 956	116 460
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
À recevoir de Capital Financière agricole inc.	4	1 403
Encaissements de prêts et ouverture de crédit	42 267	42 124
Ouverture de crédit	(40 000)	(39 500)
Produit de disposition de billets à terme adossés à des actifs	972	77 763
Acquisition de placements	(65 840)	(195 711)
Produit de disposition de placements	1 455	–
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	(61 142)	(113 921)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations	(1 771)	(2 252)
Produit de disposition d'immobilisations	1	7
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(1 770)	(2 245)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts temporaires	–	(38 974)
Dettes à long terme effectuées	31	16
Dettes à long terme remboursées	(2 042)	(149)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(2 011)	(39 107)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	95 033	(38 813)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	93 791	132 604
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	188 824	93 791
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :		
Encaisse	112 192	32 687
Dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	9	7
Acceptations bancaires	28 718	32 139
Billets à escompte	47 905	28 958
	188 824	93 791

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Financière agricole du Québec est une personne morale, constituée en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec* (RLRQ, chapitre L-O.1). La Société est gérée en partenariat avec le milieu agricole et a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurances, de capital de risque et de financement agricole et forestier adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité.

Également, la Société assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et des intérêts résultant d'un prêt agricole ou forestier ainsi que de certaines dépenses admises par le programme. En vertu de sa loi, la Société doit maintenir un compte exclusivement dédié à la couverture des risques éventuels de pertes découlant des engagements financiers bénéficiant de la garantie de remboursement (Compte dédié).

De plus, La Financière agricole administre, à titre de fiduciaire, le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte, lesquels font l'objet d'états financiers distincts. En vertu de leur programme respectif, la Société assume une partie des primes annuelles.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Aux fins de la préparation de ses états financiers consolidés, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont l'établissement des dépenses de programmes, des provisions pour les programmes, pour les garanties de prêts, les congés de maladie, la contribution du gouvernement du Canada et la contribution à recevoir de celui-ci, ainsi que de la moins-value durable sur les placements.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de La Financière agricole du Québec, Capital Financière agricole inc. et Financière agricole du Québec – Développement international.

MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les comptes de La Financière agricole et de Financière agricole du Québec – Développement international sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers. Les opérations et les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

La participation dans Capital Financière agricole inc. est comptabilisée selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. La quote-part du résultat net de l'entreprise revenant à la Société est comptabilisée aux résultats. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des méthodes comptables de l'entité avec celles de la Société.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers sont constitués de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances et revenus de placement à recevoir, des montants à recevoir de Capital Financière agricole inc., du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles, du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada, des prêts et ouverture de crédit, ainsi que des placements.

Les passifs financiers sont constitués des charges à payer à l'exception des avantages sociaux, des montants dus au gouvernement du Canada et aux Fonds, des dettes à long terme, de la provision pour vacances et enfin de la provision pour garanties de prêts.

REVENUS

a) Contributions des gouvernements

Les contributions des gouvernements sont comptabilisées en totalité lorsqu'elles sont autorisées et que la Société a atteint tous les critères d'admissibilité. Les contributions encaissées afférentes aux obligations non engagées par la Société à la date des états financiers sont inscrites comme étant des revenus reportés lorsque les stipulations répondent à la définition d'un passif.

b) Contributions des participants au programme Agri-stabilité

Les contributions des participants sont comptabilisées aux résultats lorsqu'un paiement relatif à ce programme est effectué ou provisionné. Les contributions reçues pour lesquelles aucune obligation n'est engagée par la Société à la date des états financiers sont inscrites au passif comme étant des revenus reportés.

c) Intérêts et revenus de placement

Les intérêts sur les prêts, les avances et les placements, à l'exception des intérêts sur les billets à terme adossés à des actifs (BTAA), sont constatés lorsqu'ils sont gagnés. Les intérêts sur les placements en BTAA sont constatés lorsque la Société a la certitude de pouvoir les encaisser.

d) Droits administratifs et autres revenus

Ces revenus sont constatés lorsqu'ils sont exigibles ou que le service a été rendu.

CHARGES

a) Contributions et dépenses de programmes

Les contributions aux Fonds sont comptabilisées lorsqu'elles sont exigibles en vertu de leur programme respectif ou de leur loi. Les dépenses de programmes sont portées aux charges de l'exercice lorsqu'elles sont autorisées, que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

b) Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs à prestations déterminées, compte tenu du fait que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

ACTIFS FINANCIERS

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

b) Prêts et placements

Les prêts sont comptabilisés au coût diminué d'une provision pour pertes, le cas échéant, afin de présenter la valeur de recouvrement nette. Les variations survenues dans les provisions pour moins-value sont constatées à titre de charge dans les résultats. Les placements sont comptabilisés initialement au coût. Lorsque le placement subit une moins-value durable, sa valeur comptable est réduite et la baisse de valeur est constatée à titre de charge dans les résultats.

c) Partenariats commerciaux

Les participations dans Gestion Fira inc. et le Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite, sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. La quote-part du résultat net de l'entreprise revenant à la Société est comptabilisée aux résultats. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des méthodes comptables de l'entité avec celles de la Société.

PASSIFS

a) Comptes des participants à Agri-investissement et Agri-Québec

Les comptes des participants à Agri-investissement et Agri-Québec représentent le solde des comptes appartenant à chaque participant, à la suite des dépôts de ceux-ci, des contributions et des intérêts versés par la Société, le tout diminué des retraits effectués par les participants à la date de clôture.

b) Provisions pour programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus

Les provisions pour les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus représentent les montants estimés que la Société devra verser après le traitement des informations financières reçues par le participant ou à être transmises par ce dernier pour les années de participation se terminant au cours de l'exercice financier de la Société.

c) Provision pour garanties de prêts

À titre de garant, la Société est exposée à la situation économique et aux risques propres aux secteurs agricole et forestier. Si les conditions économiques utilisées pour établir l'estimation de la provision étaient appelées à changer, les pertes réelles sur les prêts garantis pourraient varier par rapport à l'estimation faite.

La provision générale est établie selon la méthode d'actualisation des pertes en considérant un taux d'échec par maturité et de pertes moyennes selon le terme maximal du type de prêt garanti à la fin de l'exercice et un taux d'actualisation annuel de 5%. Cette méthodologie fait l'objet de validations périodiques et d'une révision quinquennale dans le but de l'obtention d'une certification actuarielle.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

PASSIFS (SUITE)

c) Provision pour garanties de prêts (suite)

La provision spécifique est établie selon une analyse cas par cas des prêts et ouvertures de crédit garantis au 31 mars pour lesquels un montant est en arrérages depuis plus de 180 jours ou lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts. La provision spécifique représente le solde du prêt ou de l'ouverture de crédit garanti, diminué de la valeur de réalisation des garanties.

d) Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation selon les hypothèses les plus probables de la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

e) Provision pour vacances

La provision pour vacances n'est pas actualisée puisque les journées de vacances accumulées par les employés de la Société sont prises dans l'exercice suivant ou dans un avenir rapproché.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile, selon la méthode linéaire et les durées suivantes, sauf s'ils sont en cours de développement :

Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Stations météorologiques	10 ans
Développement informatique	entre 5 et 10 ans
Améliorations locatives	entre 1 et 10 ans

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

3. NOUVELLES NORMES COMPTABLES ENTRÉES EN VIGUEUR

Le 1^{er} avril 2017, la Société a adopté de façon prospective les nouvelles normes du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* suivantes : SP 2200 *Information relative aux apparentés*, SP 3420 *Opérations interentités*, SP 3210 *Actifs*, SP 3320 *Actifs éventuels* et SP 3380 *Droits contractuels*.

Normes	Description de la norme
SP 2200	Cette norme définit un apparenté et précise les informations à fournir sur les opérations entre apparentés. Ces informations sont requises sur les opérations entre apparentés et les relations sous-jacentes pour les opérations conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et ont, ou pourraient avoir, une incidence financière importante sur les états financiers.
SP 3420	Cette norme établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.
SP 3210	Cette norme fournit des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans la norme SP 1000 <i>Fondements conceptuels des états financiers</i> , et établit des normes générales d'informations à fournir à leur sujet. Des informations doivent être fournies sur les grandes catégories d'actifs non constatés. Lorsqu'un actif n'est pas constaté parce que le montant en cause ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, il faut mentionner les motifs sous-jacents.
SP 3320	Cette norme définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels. Des informations doivent être fournies sur les actifs éventuels s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira.
SP 3380	Cette norme définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. Des informations doivent être fournies sur les droits contractuels et comprendre une description de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de leur échéancier.

Incidence de l'adoption de ces nouvelles normes

L'adoption de ces nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les résultats et la situation financière de la Société. Les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

4. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le gouvernement du Québec accorde les contributions annuelles en vertu de décrets.

	2018	2017
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :		
Contribution annuelle ⁽¹⁾	430 617	437 860
Contribution relative à l'Initiative Canada-Québec d'aide aux entreprises agricoles affectées par les épisodes exceptionnels de grêle en 2017	4 324	-
Contributions afférentes à l'administration des programmes du ministère	-	160
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs :		
Contribution annuelle pour l'administration du Programme de financement forestier	700	1 077
	435 641	439 097

(1) Au 31 mars 2017, la contribution annuelle inclut un montant de 4 702 milliers de dollars pour couvrir le coût des intérêts sur le déficit cumulé des opérations antérieures au 31 mars 2010 tel que présenté à la note 11.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

5. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

La contribution du gouvernement du Canada s'établit en vertu de l'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur une politique agricole, agroalimentaire et des produits agro-industriels *Cultivons l'avenir 2* se terminant au 31 mars 2018. À compter du 1^{er} avril 2018, un nouvel Accord-cadre fédéral-provincial-territorial, le *Partenariat canadien pour l'agriculture*, est entré en vigueur pour une période de cinq ans. La participation au financement des programmes suivants n'est pas modifiée.

	2018	2017
Programme Agri-protection :		
Contribution au programme	20 378	19 740
Contribution à l'administration	8 360	7 221
	28 738	26 961
Programme Agri-stabilité :		
Contribution au programme (note 8)	23 640	9 018
Contribution à l'administration	2 609	3 147
	26 249	12 165
Programme Agri-investissement :		
Contribution au programme (note 8)	20 405	20 091
Contribution à l'administration	1 021	1 165
	21 426	21 256
Programme Agri-relance :		
Contribution relative à l'Initiative Canada-Québec d'aide aux entreprises agricoles affectées par les épisodes exceptionnels de grêle en 2017	6 236	-
Contribution à l'administration	246	-
	6 482	-
	82 895	60 382

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

6. REVENUS DE PLACEMENT

	2018	2017
Revenus de placement des fonds confiés à la Caisse	10 759	11 207
Revenu d'intérêts:		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 865	1 052
Placements temporaires	2 515	2 406
Prêts et ouverture de crédit	357	210
Billets à terme adossés à des actifs	71	549
Gain sur disposition de billets à terme adossés à des actifs	354	7 822
	16 921	23 246

Les revenus de placement des fonds confiés à la Caisse se détaillent comme suit:

	2018		
	Compte dédié	Réserve	Total
Revenus nets de placement:			
Revenu fixe	2 255	3 299	5 554
Actifs réels	442	–	442
Actions	1 443	1 464	2 907
Autres placements	883	72	955
	5 023	4 835	9 858
Gains à la vente de placements:			
Revenu fixe	24	28	52
Actifs réels	154	–	154
Actions	1 358	912	2 270
Autres placements	(1 580)	–	(1 580)
	(44)	940	896
Intérêts sur dépôts à vue du fonds général	–	5	5
	4 979	5 780	10 759

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

6. REVENUS DE PLACEMENT (SUITE)

	2017		
	Compte dédié	Réserve	Total
Revenus nets de placement :			
Revenu fixe	1 741	1 445	3 186
Actifs réels	1 202	–	1 202
Actions	1 426	900	2 326
Autres placements	1 239	291	1 530
	5 608	2 636	8 244
Gains à la vente de placements :			
Revenu fixe	267	22	289
Actifs réels	666	–	666
Actions	1 490	146	1 636
Autres placements	406	(42)	364
	2 829	126	2 955
Intérêts sur dépôts à vue du fonds général	4	4	8
	8 441	2 766	11 207

7. DISTRIBUTION – FONDS D'ASSURANCE STABILISATION
DES REVENUS AGRICOLES

Au cours de l'exercice, la Société a reçu du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles un montant représentant le deux tiers des excédents cumulés des secteurs de production Maïs-grain et Soya, à la suite de leur décision de se retirer de la couverture du Fonds. Les revenus constatés lors du précédent exercice, proviennent de la distribution des excédents cumulés des fonds Veaux de lait et Pommes de terre.

8. PROGRAMMES AGRI-STABILITÉ, AGRI-INVESTISSEMENT,
AGRI-QUÉBEC ET AGRI-QUÉBEC PLUS

Les estimations de la provision de ces programmes et la contribution du gouvernement du Canada y afférente, selon le cas, sont sujettes à l'incertitude de mesure. Ces estimations peuvent substantiellement changer dans l'avenir si les informations, considérées par la direction pour établir les évaluations, devaient changer de manière significative. Les dépenses de ces programmes peuvent être plus ou moins élevées que les montants estimés, puisque l'évaluation est faite avant que toute l'information nécessaire pour traiter un dossier soit validée.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

9. AUTRES PROGRAMMES

	2018	2017
Initiative Canada-Québec d'aide aux entreprises agricoles affectées par les épisodes exceptionnels de grêle en 2017	10 394	-
Programme d'aide de transition pour le secteur du veau de lait	638	-
Programme de soutien au secteur de la pomme de terre	150	-
Programme d'aide complémentaire au plan d'indemnisation des dommages causés par la faune	135	106
Programme de mesures incitatives à la production de cultures pérennes à la baie de Lavallière	47	52
	11 364	158

10. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2018	2017
Traitements et avantages sociaux	44 368	43 140
Loyers	3 549	3 455
Services professionnels et administratifs	2 982	2 789
Transport et communication	2 301	2 625
Fournitures et matériel	385	382
Entretien et réparations	171	323
Amortissement des immobilisations	1 298	1 212
	55 054	53 926

La répartition des frais d'administration se détaille comme suit :

	2018	2017
Programmes de financement agricole et forestier	23 073	22 018
Programme d'assurance récolte	14 114	12 190
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	4 803	5 730
Programme Agri-stabilité	5 166	6 076
Programme Agri-Québec	1 914	2 125
Programme Agri-investissement	1 702	1 947
Programme Agri-Québec Plus	715	945
Autres programmes	515	81
Capital Financière agricole inc.	48	52
Financière agricole du Québec – Développement international	3 004	2 762
	55 054	53 926

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

11. EXCÉDENT CUMULÉ

La Société détient une Réserve pour gérer ses risques relatifs aux obligations financières à l'égard de sa contribution au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et des paiements aux programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus (AGRI). Le montant maximum de la Réserve ne peut excéder 317 millions de dollars, montant fixé par le conseil d'administration en fonction de la dernière étude actuarielle.

La Société détient une autre réserve lui permettant de respecter les engagements financiers à l'égard des garanties de prêts accordées. Cette réserve correspond aux sommes détenues dans le Compte dédié diminué de la provision pour garanties de prêts. Le montant maximum de cette réserve ne peut excéder 100 millions de dollars, montant fixé par le conseil d'administration en fonction de la dernière étude actuarielle.

	2018			
	Évolution de l'excédent cumulé des opérations	Réserve attribuable aux risques exceptionnels à l'ASRA et aux AGRI	Réserve attribuable aux garanties de prêts	Total
Solde au début	65 068	317 000	100 000	482 068
Excédent de l'exercice	175 892	-	-	175 892
Solde à la fin	240 960	317 000	100 000	657 960

	2017				
	Évolution du déficit cumulé des opérations antérieures au 31 mars 2010	Évolution de l'excédent cumulé des opérations depuis le 1 ^{er} avril 2010	Réserve attribuable aux risques exceptionnels à l'ASRA et aux AGRI	Réserve attribuable aux garanties de prêts	Total
Solde au début	(516 760)	582 719	170 044	100 000	336 003
Répartition des résultats:					
Attribuable au déficit cumulé au 31 mars 2010:					
Contribution du gouvernement du Québec (note 4)	4 702	-	-	-	4 702
Intérêts	(4 702)	-	-	-	(4 702)
Attribuable aux opérations de l'exercice courant	-	146 065	-	-	146 065
Excédent de l'exercice	-	146 065	-	-	146 065
Montant transféré à la réserve	-	(146 956)	146 956	-	-
	(516 760)	581 828	317 000	100 000	482 068
Montant affecté au remboursement du déficit	516 760	(516 760)	-	-	-
Solde à la fin	-	65 068	317 000	100 000	482 068

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

11. EXCÉDENT CUMULÉ (SUITE)

La réserve attribuable aux garanties de prêts est composée des éléments suivants :

	2018	2017
Compte dédié aux garanties de prêts (note 28)	177 085	174 636
Provision pour garanties de prêts (note 25)	(77 085)	(74 636)
	100 000	100 000

12. CRÉANCES ET REVENUS DE PLACEMENT À RECEVOIR

	2018	2017
Comptes clients	2 881	3 374
Revenus de placement :		
Caisse de dépôt et de placement du Québec	1 013	1 045
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements temporaires	827	578
Ouverture de crédit	109	82
	1 949	1 705
	4 830	5 079

13. À RECEVOIR DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

	2018	2017
Sans intérêt, remboursable annuellement jusqu'à concurrence de la marge bénéficiaire de l'année courante, majorée de la créance de cette même année	56	60

14. À RECEVOIR DU FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

	2018	2017
Sans intérêt ni modalité de remboursement	275	194
Portant intérêt à des taux variant entre 1,816 % et 1,921 %, échéants jusqu'au 28 mai 2018 (2017 : 1,13 % à 1,26 %, échus le 27 juin 2017)	266 534	208 160
	266 809	208 354
Distribution à recevoir (note 7)	–	993
	266 809	209 347

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

15. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	2018	2017
Sans intérêt ni modalité de remboursement		
En vertu de l'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur une politique agricole, agroalimentaire et des produits agro-industriels <i>Cultivons l'avenir 2</i> relatif au :		
Programme Agri-stabilité	58 056	51 383
Programme Agri-investissement	21 728	20 339
Programme Agri-relance	6 482	–
Programme Agri-protection	2 320	244
Programme Agri-risques	430	544
Autres	56	68
	89 072	72 578

16. PRÊTS ET OUVERTURE DE CRÉDIT

	2018	2017
Ouverture de crédit autorisée de 50 millions de dollars (2017 : 40 millions de dollars), portant intérêt au taux préférentiel diminué de 0,25 %, échéant le 30 juin 2018, garantie par deux hypothèques mobilières (2017 : 2,45 %, échue le 30 juin 2017)	40 000	39 500
Prêts sans intérêt, échus le 31 mars 2017	–	2 747
Prêts portant intérêt au taux de base majoré de 0,5 % et de 5 %, échéants jusqu'en 2022 (2017 : 2,5 % et 8 %, échéants jusqu'en 2022)	26	46
	40 026	42 293

	2018	2017
Solde des prêts et de l'ouverture de crédit dont l'échéance est de		
moins d'un an	40 003	42 262
entre 1 et 5 ans	23	31
	40 026	42 293

Les prêts avec intérêt ont été accordés en vertu de la *Loi sur le crédit agricole* et de la *Loi sur le crédit forestier*, dont l'application a pris fin respectivement le 10 août 1988 et le 29 juin 1984, et viendront à échéance au plus tard en avril 2018 et en janvier 2022.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

17. PLACEMENTS

	2018		
	affectés	non affectés	total
Acceptations bancaires, à des taux variant entre 1,57 % et 1,64 %, échéants jusqu'au 29 juin 2018	80	80 272	80 352
Billets à escompte à des taux variant entre 0,97 % et 2,25 %, échéants jusqu'au 10 juillet 2018	-	109 376	109 376
Billets à terme adossés à des actifs	-	628	628
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	494 005	248	494 253
Participations	-	20 615	20 615
	494 085	211 139	705 224

	2017		
	affectés	non affectés	total
Acceptations bancaires, à des taux variant entre 0,81 % et 0,95 %, échéants jusqu'au 30 juin 2017	-	77 530	77 530
Billets à escompte à des taux variant entre 0,84 % et 1,00 %, échéants jusqu'au 6 juillet 2017	-	55 273	55 273
Billets à terme adossés à des actifs	-	1 246	1 246
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	486 913	248	487 161
Participations	-	20 067	20 067
	486 913	154 364	641 277

	2018	2017
Les placements sont affectés aux paiements suivants :		
Garanties de prêts (note 1)	177 085	169 913
Contributions à l'ASRA et aux AGRI (note 11)	317 000	317 000
	494 085	486 913

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

17. PLACEMENTS (SUITE)

BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS

Les billets à terme adossés à des actifs (BTAA) de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires majoré de 20% et viennent à échéance le 15 juillet 2056. Quant aux billets d'actifs inadmissibles, ils portent intérêt à un taux qui est ajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents et viennent à échéance le 25 décembre 2037.

La valeur des billets correspond au montant que la direction considère être en mesure de récupérer ultérieurement sur la valeur nominale. Elle est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2018 en fonction de l'information disponible à ce jour. La moins-value est estimée selon une technique d'évaluation qui tient compte de la qualité du crédit des actifs sous-jacents, de certaines hypothèses et probabilités.

	2018		2017	
	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
Véhicules d'actifs-cadres 2				
Catégorie C	551	–	588	–
Actifs inadmissibles	–	–	804	185
Véhicules d'actifs-cadres 3				
Actifs inadmissibles	3 474	628	3 945	1 061
	4 025	628	5 337	1 246

Évolution de la valeur nominale et de la valeur comptable

	2018		2017	
	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
Solde au début	5 337	1 246	83 721	71 213
Disposition	(972)	(618)	(77 732)	(69 941)
Radiation	(340)	–	(652)	–
Perte de valeur de l'exercice	–	–	–	(26)
Solde à fin	4 025	628	5 337	1 246

DÉPÔTS À PARTICIPATION À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les dépôts à participation sont placés dans deux fonds particuliers à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) et sont exprimés en unités. Les unités sont remboursables sur préavis de cinq jours ouvrables avant le premier jour du mois suivant, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois. La direction considère que ces dépôts n'ont pas subi de moins-value durable au 31 mars 2018.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

17. PLACEMENTS (SUITE)

DÉPÔTS À PARTICIPATION À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (SUITE)

	2018		2017	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Compte dédié	177 005	212 629	169 913	199 009
Réserve	317 248	325 532	317 248	322 462
	494 253	538 161	487 161	521 471

PARTICIPATION

La Société détient 90,1 % des actions dans l'entreprise publique Capital Financière agricole inc., dont la mission est de soutenir, sous forme de capital de risque, des projets structurants pour le développement de la production agricole, de la transformation en région et de produits et services en amont ou en aval du secteur agricole.

La Société détient également 33,33 % des actions de Gestion Fira inc., une société privée agissant à titre de commandite ainsi que 33,33 % des parts dans le partenariat commercial Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite. Ce partenariat a été constitué principalement pour permettre à de jeunes entrepreneurs d'acquérir une entreprise agricole au stade de démarrage ou déjà établie. Les activités de la société en commandite consistent à effectuer des prêts, à investir sous forme d'équité ou de quasi-équité, ou à effectuer des opérations de location-achat de terres agricoles dans le contexte de démarrage et de transfert d'entreprises agricoles situées au Québec. Au cours de l'exercice, la Société a effectué un investissement dans le fonds de 1 million de dollars (2017 : 1,4 million de dollars) et a reçu 404,4 milliers de dollars en distribution de capital (2017 : 569,3 milliers de dollars).

	2018	2017
Capital Financière agricole inc. ⁽¹⁾	14 546	14 595
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc. ⁽²⁾	6 069	5 472
	20 615	20 067

Informations financières sommaires :

	2018			
	Revenus	Charges	Résultats nets	Quote-part dans le résultat net
Capital Financière agricole inc. ⁽¹⁾	898	952	(54)	(49)
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc. ⁽²⁾	512	509	3	1
	1 410	1 461	(51)	(48)

(1) Selon les états financiers audités du 31 mars 2018, retraités selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

(2) Selon les états financiers audités du 30 septembre 2017, ajustés en fonction des résultats intérimaires du 31 mars 2018.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

17. PLACEMENTS (SUITE)

PARTICIPATION (SUITE)

	2017			Quote-part dans le résultat net
	Revenus	Charges	Résultat net	
Capital Financière agricole inc. ⁽¹⁾	2 016	1 069	947	853
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc. ⁽²⁾	385	595	(210)	(70)
	2 401	1 664	737	783

(1) Selon les états financiers audités du 31 mars 2017, retraités selon les IFRS.

(2) Selon les états financiers audités du 30 septembre 2016, ajustés en fonction des résultats intérimaires du 31 mars 2017.

	2018			2017
	Actifs	Passifs	Avoir net	Avoir net
Capital Financière agricole inc. ⁽¹⁾	16 084	217	15 867	15 922
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc. ⁽²⁾	18 275	1 286	16 989	15 024
	34 359	1 503	32 856	30 946

(1) Selon les états financiers audités du 31 mars 2018, retraités selon les IFRS.

(2) Selon les états financiers audités du 30 septembre 2017.

18. EMPRUNT TEMPORAIRE

En vertu du décret 651-2017 du gouvernement du Québec, daté du 28 juin 2017, la Société est autorisée à contracter jusqu'au 30 juin 2018, des emprunts à court terme auprès d'institutions financières et d'autres prêteurs ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec jusqu'à concurrence de 205 millions de dollars (2017 : 203 millions de dollars). Au 31 mars 2018 et 2017, la Société n'avait aucun emprunt temporaire.

Les limites du régime d'emprunt représentent les montants exclusivement réservés aux besoins financiers suivants:

	2018	2017
Fonds fiduciaires	155 000	155 000
Ouverture de crédit	50 000	40 000
Capital Financière agricole inc.	-	8 000
	205 000	203 000

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

19. CHARGES À PAYER

	2018	2017
Traitements	2 225	1 375
Avantages sociaux	661	583
Subvention à l'investissement et contribution au paiement de l'intérêt	2 588	584
Fournisseurs	1 299	1 689
Programme Agri-stabilité	532	180
Programme d'appui financier à la relève agricole	246	601
Autres	481	278
	8 032	5 290

20. COMPTES DES PARTICIPANTS AU PROGRAMME
AGRI-INVESTISSEMENT

	2018	2017
Solde au début	64 547	64 626
Dépôts des participants	30 709	38 717
Contributions versées par La Financière agricole du Québec	30 261	38 412
Intérêts versés par La Financière agricole du Québec	408	338
Retraits des participants	(60 004)	(77 546)
Solde à la fin	65 921	64 547

21. COMPTES DES PARTICIPANTS AU PROGRAMME
AGRI-QUÉBEC

	2018	2017
Solde au début	190 600	141 162
Dépôts des participants	80 170	109 236
Contributions versées par La Financière agricole du Québec	78 663	108 603
Intérêts versés par La Financière agricole du Québec	1 216	764
Retraits des participants	(140 985)	(169 165)
Solde à la fin	209 664	190 600

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

22. REVENUS REPORTÉS

	2018	2017
Contributions des participants au programme Agri-stabilité		
Solde au début	47 148	41 047
Ajustements de contribution	29	(33)
Contributions versées par les participants	8 053	8 303
Contributions utilisées au paiement du programme	(3 118)	(3 030)
Contributions utilisées provisionnées	(302)	861
Solde à la fin	51 810	47 148
Droits administratifs	21	69
Autres revenus	143	147
	51 974	47 364

23. DÛ AUX FONDS

	2018	2017
Fonds d'assurance récolte:		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	222	2 168
Portant intérêt au taux de 1,573 % échéant le 5 avril 2018 (2017: 1,006 % et 1,007 %, échéants jusqu'au 15 juin 2017)	6 500	8 000
	6 722	10 168
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles, sans intérêt ni modalité de remboursement	2 054	2 182
	8 776	12 350

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

24. DETTES À LONG TERME

	2018	2017
Dû au ministère des Finances du Québec :		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	100	100
Sans intérêt, remboursable au plus tard le 31 décembre 2021	10 000	10 000
Sans intérêt, remboursable à la fin du mandat du Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite	15 369	15 338
Dû au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	4 129	6 109
Dû au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	65	65
Emprunts auprès de la Société québécoise des infrastructures, portant intérêt à des taux variant de 2,15 % à 3,33 %, remboursables par versements mensuels variant de 702 \$ à 3 372 \$, échéants jusqu'au 1 ^{er} mars 2027	381	443
	30 044	32 055

Les versements en capital à effectuer au cours des exercices subséquents se détaillent comme suit :

2019	63
2020	63
2021	34
2022	10 034
2023	35
2024 et suivants	152
Indéterminés	19 663
	30 044

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

25. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS

	2018	2017
Solde au début	74 636	73 342
Débours de garanties	(738)	(1 209)
Recouvrement	24	48
Provision pour garanties de prêts	3 163	2 455
Solde à la fin	77 085	74 636
La provision se répartit comme suit :		
Provision spécifique	6 306	5 201
Provision générale	70 779	69 435
	77 085	74 636

La provision est établie à l'égard du portefeuille global de prêts et ouvertures de crédit garantis de 5 184 millions de dollars (2017: 4 914,4 millions de dollars) dont 14,4 millions de dollars fait l'objet d'une provision spécifique au 31 mars 2018 (2017: 13,1 millions de dollars).

GARANTIES DE PRÊTS

Les montants autorisés pour les prêts et ouvertures de crédit se répartissent comme suit :

	2018		2017	
	Montant utilisé	Montant inutilisé	Montant utilisé	Montant inutilisé
Prêts	5 168 748	460 619	4 895 611	480 993
Ouvertures de crédit	15 272	57 654	18 772	23 357
	5 184 020	518 273	4 914 383	504 350

La durée de la garantie correspond à la durée restante des prêts et ouvertures de crédit qui se répartit comme suit :

	2018	2017
Moins de 5 ans	325 988	345 650
5 ans et plus et moins de 10 ans	1 074 906	1 112 091
10 ans et plus et moins de 15 ans	1 621 718	1 560 443
15 ans et plus et moins de 20 ans	1 751 230	1 618 828
20 ans et plus	410 178	277 371
	5 184 020	4 914 383

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

25. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS (SUITE)

GARANTIES DE PRÊTS (SUITE)

Les soldes en principal et intérêt des prêts et ouvertures de crédit garantis portent intérêt aux taux suivants :

	2018	2017
Moins de 4%	4 127 345	3 861 122
de 4% à 5,99%	44 022	27 593
6% et plus	1 618	261
taux variable	1 011 035	1 025 407
	5 184 020	4 914 383

La Société dispose de certains recours qui lui permettent de recouvrer, auprès de tiers, des sommes versées aux prêteurs à la suite de la mise en jeu de la garantie.

La nature des actifs détenus à titre de sûreté par les prêteurs se compose notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions. La Société garantit la perte résiduelle du prêteur.

26. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

Les membres du personnel de la Société bénéficient d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme, dont les coûts sont assumés en totalité par la Société.

Le programme actuel permet aux professionnels d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement. Ce droit à l'accumulation cesse lorsque l'employé devient un membre du personnel d'encadrement. Les jours accumulés dans les banques de maladie de ces employés peuvent être monnayés à 50% en cas de cessation d'emploi, de départ en préretraite ou de décès, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Ces employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite.

Depuis avril 2017 pour les fonctionnaires et en vertu de l'entente de principe de mars 2018 pour les professionnels, les employés pourront accumuler annuellement les journées non utilisées de congé de maladie auxquelles ils ont droit annuellement, et ce, jusqu'à un maximum de 20 jours en banque. Toutes les journées accumulées et excédentaires seront payables l'année suivante et il n'y aura aucune possibilité de les utiliser dans un contexte de départ en préretraite.

En ce qui concerne les banques de journées de maladie accumulés au 31 mars 2018, pour les fonctionnaires et au 31 mars 2019 pour les professionnels, des dispositions transitoires sont prévues afin qu'elles soient épuisées respectivement d'ici le 1^{er} avril 2022 et le 1^{er} avril 2024 soit par une utilisation ou un transfert, sinon elles seront payables à 70%.

La provision pour congés de maladie ne fait pas l'objet d'une capitalisation distincte pour en assurer le paiement.

	2018	2017
Solde au début	14 147	15 136
Prestations acquises	28	402
Prestations versées	(1 698)	(1 391)
Solde à la fin	12 477	14 147

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

26. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE (SUITE)

PRINCIPALES HYPOTHÈSES UTILISÉES

La provision pour congés de maladie est estimée en considérant des strates d'âge, actualisées annuellement, et des principales hypothèses suivantes:

- Taux d'indexation variant de 3,3 % à 4 % (2017 : 2,55 % à 4,05 %);
- Taux d'actualisation variant de 2,10 % à 3,09 % (2017 : 0,94 % à 3,44 %);
- Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs variant de 2 à 33 ans (2017 : 1 à 34 ans).

27. IMMOBILISATIONS

	2018		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier et équipement	967	858	109
Équipement informatique	1 630	1 247	383
Stations météorologiques	608	137	471
Développement informatique	18 543	13 033	5 510
Améliorations locatives	841	638	203
	22 589	15 913	6 676

	2017		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier et équipement	958	803	155
Équipement informatique	1 423	897	526
Stations météorologiques	608	81	527
Développement informatique	16 993	12 327	4 666
Améliorations locatives	841	536	305
	20 823	14 644	6 179

	2018		2017	
	Acquisitions au coût	Dispositions au coût	Acquisitions au coût	Dispositions au coût
Mobilier et équipement	10	-	9	-
Équipement informatique	235	28	250	115
Stations météorologiques	-	-	46	-
Développement informatique	1 550	-	1 902	-
	1 795	28	2 207	115

Au 31 mars 2018, un montant de 3 951 milliers de dollars (2017 : 3 364 milliers de dollars) en développement informatique n'est pas amorti compte tenu que les travaux sont en cours de réalisation.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

28. COMPTE DÉDIÉ AUX GARANTIES DE PRÊTS

	2018	2017
Solde au début	174 636	173 342
Débours de garanties (note 25)	(738)	(1 209)
Revenus de placement	5 019	8 575
Recouvrement (note 25)	24	48
Produit de disposition de placements en BTAA	13	438
Montant retiré au cours de l'exercice	-	(5 000)
Montant excédentaire ⁽¹⁾	(1 869)	(1 558)
Solde à la fin	177 085	174 636

Le Compte dédié est composé des éléments suivants:

	2018	2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie	426	5 640
Revenus de placement à recevoir	527	641
Acceptations bancaires	996	-
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	177 005	169 913
	178 954	176 194
Montant excédentaire ⁽¹⁾	(1 869)	(1 558)
	177 085	174 636

En plus des revenus de placement du Compte dédié, la capitalisation du compte est assurée par une contribution annuelle de La Financière agricole correspondant à la somme de 1,43% du montant autorisé des prêts, dont le premier déboursement a été effectué par le prêteur au cours de l'exercice précédent, et de 1,25% du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent, tel que prévu à la Politique de capitalisation du Compte dédié. Aux 31 mars 2018 et 2017, les rendements obtenus ayant été supérieurs aux débours de garanties, aucun montant n'a été versé au Compte dédié.

(1) Ce montant représente l'excédent du maximum permis de 100 millions de dollars de la réserve attribuable aux garanties de prêts en vertu de la Politique de capitalisation du Compte dédié. Ce montant est retiré du Compte dédié au début de l'exercice subséquent.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

29. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les engagements à l'égard du Programme d'appui financier à la relève agricole à titre de subventions imputables aux prochains exercices financiers totalisent 7 269 milliers de dollars (2017: 6 432 milliers de dollars). Le versement de ces montants est conditionnel à la présentation de pièces justificatives qui peut s'effectuer sur une période maximale de cinq ans. Conséquemment, les montants à verser annuellement sont indéterminables.

Les engagements à l'égard du Programme d'aide de transition pour le secteur du veau de lait imputables aux prochains exercices financiers totalisent 362 milliers de dollars. Le versement de ces montants est conditionnel à la réalisation d'événements établis selon chacune des ententes signées avec Les Producteurs de bovins du Québec qui peut s'effectuer sur une période maximale de trois ans. Conséquemment, les montants à verser annuellement sont indéterminables.

Les obligations contractuelles relatives aux opérations courantes totalisent 1 206 milliers de dollars (2017: 793 milliers de dollars) et les versements prévus au cours des prochains exercices se détaillent comme suit:

2019	673
2020	308
2021	140
2022	85
	1 206

30. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

	2018	2017
Variation des actifs financiers et passifs reliés au fonctionnement:		
Créances et revenus de placement à recevoir	249	(2 100)
À recevoir du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	(57 462)	(105 292)
À recevoir du gouvernement du Québec	(4 296)	150
À recevoir du gouvernement du Canada	(16 494)	2 831
Charges à payer	2 718	(1 351)
Comptes des participants au programme Agri-investissement	1 374	(79)
Comptes des participants au programme Agri-Québec	19 064	49 438
Revenus reportés	4 610	5 904
Dû au gouvernement du Canada	(552)	(228)
Dû aux Fonds	(3 574)	10 894
Provision pour programme Agri-stabilité	12 343	(17 038)
Provision pour programme Agri-investissement	3 747	(4 926)
Provision pour programme Agri-Québec	11 140	33 748
Provision pour programme Agri-Québec Plus	9 425	5 576
Provision pour vacances	230	(63)
Provision pour congés de maladie	(1 670)	(989)
	(19 148)	(23 525)

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

30. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT
DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

	2018	2017
Autres renseignements:		
Intérêts payés	1 704	1 205
Montant relatif à l'acquisition d'immobilisations inclus dans le poste Charges à payer	24	-

31. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de La Financière agricole participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2018, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP a diminué de 11,05 % à 10,97 % de la masse salariale admissible et le taux du RRPE et du RRAS, qui fait partie du RRPE, a diminué de 15,03 % à 12,82 %.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 2,97 % au 1^{er} janvier 2018 (4,94 % au 1^{er} janvier 2017) de la masse salariale admissible qui doit être versé pour les participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent pour les employeurs. Ainsi, la Société doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2018 correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible (9,88 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2017).

Les cotisations de la Société, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 3 652 milliers de dollars (2017 : 3 882 milliers de dollars). Les obligations de celle-ci envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

32. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

La Société identifie, évalue et gère ses risques financiers afin d'en minimiser l'effet sur ses résultats et sur sa situation financière. Elle gère ses risques financiers selon des paramètres précis et n'effectue aucune opération à des fins spéculatives ni n'utilise d'instruments dérivés.

Des politiques, approuvées par le conseil d'administration, ainsi que des mécanismes de contrôle sont en place afin d'appuyer le conseil d'administration en matière de gestion des risques.

La Société dispose d'une politique générale de placement et de financement qui régit ses opérations financières. Cette politique traite des opérations liées à la gestion de l'encaisse et des transactions de placement et de financement à court terme. Elle encadre également les activités de placement à plus long terme pour les sommes déposées à la Caisse. Essentiellement, cette politique vise, d'une part, à optimiser les taux de rendement sur les placements tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié par la Société, et d'autre part, à minimiser le recours et le coût du financement à court terme, tout en permettant à la Société de respecter ses engagements financiers.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la Société subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements à leur échéance. La Société est exposée principalement au risque de crédit relativement à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux créances et revenus de placement à recevoir, aux montants à recevoir de Capital Financière agricole inc., du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et des gouvernements du Québec et du Canada, aux prêts et ouverture de crédit ainsi qu'aux placements. Le risque de crédit maximal correspond à leur valeur comptable.

Le risque de crédit lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux acceptations bancaires et aux billets à escompte des placements est limité étant donné que les fonds sont déposés dans des banques à charte canadienne et des institutions financières importantes ayant une cote de crédit élevée.

La Société est peu exposée au risque de crédit à l'égard de ses comptes clients et des prêts consentis. La *Loi sur La Financière agricole du Québec* lui permet d'effectuer compensation à l'égard de toute somme qui lui est due par une entreprise à même un montant auquel cette même entreprise a droit en vertu d'une loi qu'elle administre. De plus, la gestion des créances des clients est encadrée par une politique approuvée par le conseil d'administration.

L'ouverture de crédit émise est d'une durée d'un an et elle est remboursée en totalité à la fin du terme. Avant chaque émission, la Société analyse les informations au dossier et les besoins financiers, réduisant ainsi le risque de crédit.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

32. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUES FINANCIERS (SUITE)

La Société est peu exposée au risque de crédit à l'égard des montants à recevoir du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et des gouvernements du Québec et du Canada, compte tenu des facilités de crédit de chacun.

La concentration du risque de crédit survient lorsqu'un groupe de débiteurs, qui exercent des activités similaires, est situé dans le même secteur géographique ou qu'ils ont des caractéristiques économiques semblables. Un changement des conditions économiques, politiques ou autres pourrait influencer de la même façon leur capacité de remplir leurs engagements contractuels.

La concentration du risque de crédit liée aux comptes clients n'est pas présentée compte tenu que le solde de ceux-ci à la date de clôture est peu significatif.

Les placements de la Société font l'objet d'une surveillance continue par le conseil d'administration et le comité de vérification.

Concernant les dépôts à participation à la Caisse, la Société gère en partie le risque de crédit en déterminant la composition de ses portefeuilles de référence réduisant ainsi l'exposition au risque à un niveau jugé acceptable par celle-ci. L'analyse du risque de crédit et de la concentration sont effectuées globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net des fonds particuliers du Compte dédié et de la Réserve est investi dans des portefeuilles sous-jacents, les fonds sont indirectement exposés au risque de crédit. Seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers de ces fonds est présentée. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

Par ailleurs, tous les instruments financiers détenus directement par les fonds particuliers sont transigés avec la Caisse, laquelle bénéficie d'une cote de crédit AAA.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance ou en vertu d'un programme ou des dépenses administratives. Les liquidités de la Société sont assurées, notamment par la contribution annuelle du gouvernement du Québec et la contribution du gouvernement fédéral pour l'administration des programmes fédéraux.

La gestion des liquidités est effectuée quotidiennement en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant aux facilités de crédit de la Société. La direction gère étroitement les liquidités au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et par l'établissement de prévisions quant aux rendements. Des prévisions budgétaires et de trésorerie sont établies afin d'avoir l'assurance de disposer des liquidités nécessaires pour satisfaire à ses obligations. Pour ce faire, la Société a mis en place des pratiques permettant de mesurer, de contrôler et de prévoir un niveau adéquat des liquidités.

Aux 31 mars 2017 et 2018, la Société ne dispose d'aucun crédit bancaire pour ses opérations courantes. L'échéance des charges à payer est de moins de 30 jours. La portion de la dette à long terme remboursable au cours de l'exercice, présentée à la note 24, est non significative sur la gestion des liquidités. Quant aux autres passifs financiers, leur échéance dépend de la date de traitement des dossiers et peuvent s'étendre au-delà du prochain exercice. Au 31 mars 2018, la Société est peu exposée au risque de liquidité compte tenu de ses actifs financiers en trésorerie et équivalents de trésorerie et en placements et ainsi que du versement de 25% et plus de la contribution annuelle du gouvernement provincial dans les 30 jours suivant le début de l'exercice financier, et enfin, des prêts inter-fonds permis par sa loi.

Concernant les placements à la Caisse, la Société s'assure, au moyen d'analyses et de projections des flux de trésorerie, d'être en mesure d'avoir accès à des liquidités en ayant dans ses portefeuilles de référence des titres facilement convertibles en trésorerie. Les retraits à la Caisse sont effectués le premier jour de chaque mois, conditionnel à un préavis de cinq jours ouvrables. L'analyse du risque de liquidité des fonds particuliers est effectuée globalement par cette dernière pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net des fonds particuliers du Compte dédié et de la Réserve est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ces fonds sont indirectement exposés au risque de liquidité. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

32. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUES FINANCIERS (SUITE)

c) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la juste valeur des instruments financiers. La volatilité du prix d'un instrument financier provient de la variation des facteurs de risque de marché, notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux de crédit, les taux de change, le cours des actions et le prix des produits de base.

La Société est exposée au risque de marché relativement aux placements en dépôts à participation de la Caisse. La Caisse gère l'ensemble des risques de marché de manière intégrée pour tous les portefeuilles spécialisés. Les principaux éléments contribuant au risque, tel que les secteurs d'activités, les régions géographiques et les émetteurs sont pris en compte.

La politique de placement de la Société encadre la composition des portefeuilles de référence, lesquels correspondent à la répartition cible à long terme par catégorie d'actifs, ainsi qu'aux déviations minimales et maximales permises par rapport aux pondérations cibles. Ces dernières tiennent compte des positions prises au comptant et en instruments financiers dérivés. Les portefeuilles de référence incluent également le niveau d'exposition cible aux devises. La proportion des catégories d'actifs composant les portefeuilles de référence détermine le niveau d'exposition au risque de marché.

Au 31 mars 2018, la composition des portefeuilles de référence des fonds particuliers, en pourcentage de l'actif net, est la suivante :

	COMPTE DÉDIÉ			
	Portefeuille réel	Limite minimale	Portefeuille de référence	Limite maximale
Revenu fixe	50,47 %	43 %	50 %	60 %
Taux	17,31 %	12 %	17 %	24 %
Crédit	19,26 %	13 %	18 %	25 %
Valeurs à court terme	13,9 %	13 %	15 %	20 %
Actifs réels	12,33 %	7 %	13 %	19 %
Immeubles	8,03 %	5 %	8 %	11 %
Infrastructures	4,30 %	2 %	5 %	8 %
Actions	36,58 %	27 %	37 %	44 %
Marchés boursiers	30,37 %	21 %	31 %	38 %
Placements privés	6,21 %	3 %	6 %	9 %
Autres	0,62 %	–	–	1,5 %

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

32. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUES FINANCIERS (SUITE)

c) Risque de marché (suite)

	RÉSERVE			
	Portefeuille réel	Limite minimale	Portefeuille de référence	Limite maximale
Revenu fixe	80,22 %	70 %	80 %	95 %
Taux	10,58 %	7,5 %	10,50 %	13,5 %
Crédit	9,58 %	6,5 %	9,5 %	12,5 %
Valeurs à court terme	60,06 %	50 %	60 %	70 %
Actions				
Marchés boursiers	19,84 %	5 %	20 %	30 %
Autres	-0,06 %	–	–	–

Le risque de marché est mesuré par la Caisse au moyen de la méthode dite de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la juste valeur de chacune des positions et de leurs corrélations. La VaR est une estimation statistique de la perte financière potentielle que pourrait subir un portefeuille, selon un niveau de confiance et une période d'exposition donnée. La VaR de marché est estimée à l'aide d'un niveau de confiance de 95 % (2017 : 99 %) sur une période d'exposition d'une année. En somme, la VaR indique le niveau de perte que le portefeuille réel de la Caisse pourrait dépasser dans uniquement 5 % (2017 : 1 %) des cas. La Caisse évalue la VaR pour chaque instrument détenu dans ses portefeuilles spécialisés et agrège l'information pour le fonds particulier.

La Caisse utilise la méthode de la simulation historique pour évaluer la VaR. Cette méthode s'appuie principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Elle requiert que les séries de données historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'évaluation du rendement des instruments financiers soient disponibles. En l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées. Un historique de 3 000 jours d'observation (2017 : 2 500) des facteurs de risque est utilisé pour évaluer la volatilité des rendements et la corrélation entre le rendement des instruments financiers. De plus, la méthodologie fait en sorte de répéter plusieurs fois dans l'année les effets sur le portefeuille du fonds particulier des pires événements défavorables observés sur un horizon d'un mois.

Trois types de mesure du risque sont analysés :

- Le risque absolu ou la VaR absolue du portefeuille réel représente le risque total associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille réel du fonds particulier.
- Le risque absolu ou la VaR absolue du portefeuille de référence représente le risque total des indices de référence associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille de référence du fonds particulier.
- Le risque actif ou la VaR de la gestion active, représente le risque d'obtenir un rendement inférieur à celui du portefeuille de référence en gérant activement le portefeuille réel du fonds particulier. Plus le risque actif est élevé, plus le rendement absolu attendu du portefeuille réel pourra se démarquer du rendement du portefeuille de référence.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

32. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUES FINANCIERS (SUITE)

c) Risque de marché (suite)

Le risque absolu du portefeuille réel et du portefeuille de référence ainsi que le risque actif des fonds particuliers sont mesurés régulièrement et sont sujets à diverses limites. Les résultats des calculs obtenus en appliquant cette méthodologie ne peuvent permettre d'estimer, sur la base d'un événement spécifique, le montant de la perte que les portefeuilles des fonds particuliers subiraient si cet événement se reproduisait à nouveau. Par exemple, si les conditions futures et les facteurs de risque du marché différaient de façon importante de la conjoncture passée, les pertes réelles pourraient significativement différer des pertes estimées. Par ailleurs, ces estimations effectuées à une date donnée ne tiennent pas compte de toutes les pertes possibles découlant d'événements exceptionnels sur le marché, ni des pertes qui pourraient se produire au-delà du niveau de confiance de 95%. Par conséquent, compte tenu de ces limites, les pertes des portefeuilles réels des fonds particuliers pourraient excéder les estimations présentées.

Le risque absolu et le risque actif des fonds particuliers découlent directement des risques absolus et des risques actifs présentés dans les états financiers annuels de chacun des portefeuilles spécialisés dans lesquels les fonds particuliers investissent. Ainsi, les fonds particuliers sont exposés aux risques de taux d'intérêt, d'écart de taux de crédit, de change et de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure des calculs de la VaR des fonds particuliers.

	2018	
	Compte dédié	Réserve
Risque absolu des portefeuilles réels	10,2 %	4,6 %
Risque absolu des portefeuilles de référence	10,3 %	4,5 %
Risque actif	1,4 %	0,7 %

Étant donné que l'actif net des fonds particuliers sont investis dans des portefeuilles sous-jacents, ces fonds sont indirectement exposés au risque de change, d'intérêt ou de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure globale de la VaR. Par conséquent, seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers des fonds particuliers est présentée. L'exposition indirecte aux placements sous-jacents est détaillée dans les états financiers de chaque portefeuille spécialisé.

i. Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le placement dans les dépôts à participation à la Caisse contient des placements en devises étrangères. La Caisse effectue une gestion globale du risque de change pour tous les déposants afin d'en réduire l'exposition de façon optimale.

Au 31 mars 2018, l'exposition nette aux devises étrangères des portefeuilles réels, incluant les investissements sous-jacents en devise détenues par les portefeuilles spécialisés, en pourcentage de l'actif net, représente 38% pour le Compte dédié (2017: 31%) et de 15% (2017: 15%) pour la Réserve.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

32. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS [SUITE]

RISQUES FINANCIERS (SUITE)

c) Risque de marché (suite)

ii. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt de marché. Le risque de taux d'intérêt découle également de la désynchronisation des échéances entre différents éléments de l'actif et du passif et de ses conséquences, lors de fluctuations de taux, sur l'état des revenus et des dépenses d'intérêt.

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de la dette à long terme avec la Société québécoise des infrastructures. Pour réduire l'exposition au risque de taux d'intérêt, la direction détient ses passifs financiers jusqu'à leur échéance et s'efforce de minimiser le recours et le coût du financement à court terme. De plus, elle effectue un suivi rigoureux des réclamations aux gouvernements fédéral et provincial.

La Société est exposée également au risque de taux d'intérêt relatif aux placements et aux montants à recevoir de Capital Financière agricole inc. et du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Elle recherche les conditions de placement à court terme les plus avantageuses sur le marché, tout en gérant également les échéances en appareillant les entrées et les besoins de liquidités. Une variation de 1 % dans le taux d'intérêt se traduirait par une augmentation ou une diminution de 6,8 millions de dollars (2017 : 6,2 millions de dollars).

33. GESTION DES FONDS FIDUCIAIRES

La Société est fiduciaire du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte. Ces fonds ne sont pas consolidés avec la Société puisqu'ils constituent des patrimoines fiduciaires distincts en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*.

Informations financières sommaires :

	2018			2017
	Actifs	Passifs	Avoir net (déficit cumulé)	Avoir net (déficit cumulé)
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	57 967	303 711	(245 744)	(292 553)
Fonds d'assurance récolte	412 038	4 290	407 748	377 862
	470 005	308 001	162 004	85 309

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

34. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations effectuées avec des entités sous contrôle commun se détaillent comme suit, à l'exception des opérations avec les fonds, présentées distinctement aux états financiers consolidés :

	2018	2017
Société québécoise des infrastructures:		
Loyers	3 429	3 327
Intérêts	13	15
Centre de services partagés du Québec:		
Fournitures et communication	1 159	1 354

De plus, la Société est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de la Société. Les principaux dirigeants sont composés du président-directeur général, des membres du conseil d'administration et du comité de direction.

La Société n'a conclu aucune opération avec des apparentés à une valeur différente de ce qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

RAPPORT DU FIDUCIAIRE

La Financière agricole du Québec (la Société) est fiduciaire des Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte (les Fonds). Elle est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers des fonds, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, lesquelles respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires des Fonds conformément aux lois et aux règlements qui les régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Société doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance.

Le conseil d'administration de la Société surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé aux audits des états financiers des Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de ces audits et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne ses audits.

Pour les Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte,



Ernest Desrosiers
Président-directeur général de la Société



Richard Laroche
Vice-président à la clientèle et Intérim
à la Direction des ressources financières et matérielles de la Société

Lévis, le 20 juin 2018



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2018, l'état du résultat global et l'état de la variation du déficit cumulé du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles, l'état du résultat global et l'état de la variation de l'avoir net du Fonds d'assurance récolte et les états des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes afférentes.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction de La Financière agricole du Québec, à titre de fiduciaire des Fonds, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mes audits. J'ai effectué mes audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus dans le cadre de mes audits sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

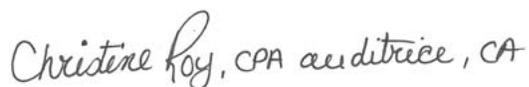
OPINION

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte au 31 mars 2018, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Christine Roy, CPA auditrice, CA
Vérificatrice générale adjointe

Québec, le 20 juin 2018

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

	2018	2017
PRODUITS		
Contributions des adhérents (note 6)	54 151	56 128
Contribution de La Financière agricole du Québec (note 6)	109 014	94 367
Intérêts	21	27
	163 186	150 522
CHARGES		
Compensations aux adhérents (note 6)	111 163	218 249
Intérêts – La Financière agricole du Québec	4 019	1 915
Intérêts – autres	187	79
Études des coûts de production	907	1 315
Autres frais	101	151
	116 377	221 709
RÉSULTAT NET ET GLOBAL DE L'EXERCICE	46 809	(71 187)

ÉTAT DE LA VARIATION DU DÉFICIT CUMULÉ

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

	2018	2017
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(292 553)	(162 643)
Résultat net et global de l'exercice	46 809	(71 187)
Distributions (note 12)	-	(58 723)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 13)	(245 744)	(292 553)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

	2018	2017
ACTIF		
Courant		
Encaisse	1 032	348
Comptes clients (note 7)	28 082	1 986
À recevoir de La Financière agricole du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	2 054	2 182
Avances aux adhérents (note 8)	26 799	30 351
	57 967	34 867
PASSIF		
Courant		
Charges à payer	617	310
Contributions des adhérents reportées (note 9)	16 073	13 240
Dû à La Financière agricole du Québec (note 10)	266 809	208 354
Provision pour compensations (note 11)	20 192	46 708
Distributions à payer (note 12)	20	58 808
	303 711	327 420
DÉFICIT CUMULÉ (note 13)	(245 744)	(292 553)
	57 967	34 867

Engagement (note 23)

Passifs éventuels (note 24)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.



Ernest Desrosiers
Président-directeur général de la Société



Alain Gagnon
Président du conseil d'administration de la Société

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

	2018	2017
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net et global de l'exercice	46 809	(71 187)
Variation des éléments hors caisse:		
Comptes clients	(26 096)	3 314
À recevoir de La Financière agricole du Québec	128	(1 465)
Avances aux adhérents	3 552	(6 520)
Charges à payer	307	(23)
Contributions des adhérents reportées	2 833	(72)
Provision pour compensations	(26 516)	(9 352)
	(45 792)	(14 118)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 017	(85 305)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dû à La Financière agricole du Québec	58 455	104 299
Distributions versées	(58 788)	(18 863)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(333)	85 436
VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE	684	131
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	348	217
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	1 032	348
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie:		
Intérêts perçus liés aux activités d'exploitation	23	26
Intérêts payés liés aux activités de financement	4 132	1 829

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'assurance récolte

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

	2018	2017
PRODUITS		
Contributions des adhérents	22 364	21 737
Contribution de La Financière agricole du Québec	34 215	33 106
Revenus de placement (note 14)	14 757	20 493
	71 336	75 336
CHARGES		
Indemnités aux adhérents	41 443	17 809
Intérêts	7	5
	41 450	17 814
RÉSULTAT NET ET GLOBAL DE L'EXERCICE	29 886	57 522

ÉTAT DE LA VARIATION DE L'AVOIR NET DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

	2018	2017
AVOIR NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	377 862	320 340
Résultat net et global de l'exercice	29 886	57 522
AVOIR NET À LA FIN DE L'EXERCICE	407 748	377 862

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'assurance récolte

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

	2018	2017
ACTIF		
Courant		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 025	26 852
Comptes clients (note 7)	121	180
Revenus de placement à recevoir (note 15)	656	789
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 16)	6 722	10 168
Placements (note 17)	4 987	4 994
	15 511	42 983
Non courant		
Placements (note 17)	396 527	336 918
	412 038	379 901
PASSIF		
Courant		
Charges à payer	60	30
Contributions des adhérents reportées (note 9)	881	954
Provision pour indemnités (note 18)	3 349	1 055
	4 290	2 039
AVOIR NET	407 748	377 862
	412 038	379 901

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.



Ernest Desrosiers
Président-directeur général de la Société



Alain Gagnon
Président du conseil d'administration de la Société

Fonds d'assurance récolte

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

	2018	2017
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net et global de l'exercice	29 886	57 522
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie:		
Reprise pour provision excédentaire	(303)	(547)
Moins-value non réalisée de billets à terme adossés à des actifs	–	123
Gain sur disposition de billets à terme adossés à des actifs	–	(312)
Gain sur disposition de dépôts à participation à la Caisse de dépôts et de placement du Québec	13	–
Plus-value non réalisée de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	(6 982)	(14 078)
	22 588	42 708
Variation des éléments hors caisse:		
Comptes clients	59	221
Revenus de placement à recevoir	133	(285)
À recevoir de La Financière agricole du Québec	3 446	(9 429)
Charges à payer	30	18
Contributions des adhérents reportées	(73)	3
Provision pour indemnités		
	6 192	(9 652)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	28 780	33 056
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de disposition de placements	7	6 432
Produit de disposition de billets à terme adossés à des actifs	11	22 153
Acquisition de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	(52 820)	(62 522)
Disposition de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(52 607)	(33 937)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(23 827)	(881)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	26 852	27 733
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	3 025	26 852
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent:		
Encaisse	20	1 157
Billets à escompte	2 992	25 683
Dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec		
	3 025	26 852
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie:		
Intérêts perçus sur les activités d'exploitation	27	30
Intérêts perçus sur les activités d'investissement	7 878	5 913
Intérêts payés sur les activités d'exploitation	6	5

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

Les Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte (les Fonds) constituent des patrimoines fiduciaires en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec* (RLRQ, chapitre L-O.1) permettant d'administrer leur programme respectif. Le fiduciaire, La Financière agricole du Québec, a élu son domicile au 1400, boulevard Guillaume-Couture, Lévis, Québec, Canada.

Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles vise à garantir un revenu annuel net positif aux entreprises agricoles du Québec. Une compensation est versée à l'adhérent lorsque le prix de vente moyen d'un produit est inférieur au revenu stabilisé. Celui-ci est établi à partir d'une enquête sur le coût de production des entreprises spécialisées. Les contributions au Fonds sont payées aux deux tiers par la Société, l'autre tiers étant assumé par l'entreprise participante, à l'exception des volumes assurés au-delà de trois fois ceux de la ferme type, pour lesquels la contribution de l'entreprise à la prime est supérieure, réduisant ainsi celle de la Société.

Le Programme d'assurance récolte couvre les pertes attribuables aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables. Selon les cultures, l'adhérent peut souscrire à une protection individuelle ou collective. La prime exigée aux producteurs et à la Société varie selon l'option de garantie choisie. La proportion du financement attribuée aux entreprises agricoles est de 40 % pour la majorité des protections et de 60 % pour la Société. Les contributions sont déterminées grâce à une méthodologie de tarification établie à partir de normes et de critères définis qui permettent de respecter les obligations contractuelles souscrites auprès des clients. Cette méthodologie fait l'objet de validations périodiques et d'une révision quinquennale dans le but de l'obtention d'une certification actuarielle.

2. BASE DE PRÉSENTATION

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). La publication des états financiers des Fonds a été approuvée par le conseil d'administration de la Société le 20 juin 2018.

BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur.

MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle des Fonds.

JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

La préparation d'états financiers selon les IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses ainsi que l'exercice du jugement de la part de la direction ayant une incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges.

Les informations sur les estimations et les hypothèses qui ont la plus grande incidence sont présentées dans les notes suivantes :

- Notes 5 et 17 – L'évaluation de la juste valeur des placements
- Notes 6, 11 et 18 – L'estimation des provisions

De plus, la direction des Fonds doit effectuer des jugements critiques à l'égard de l'estimation des passifs éventuels et de leur comptabilisation.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

2. BASE DE PRÉSENTATION (SUITE)

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS CRITIQUES (SUITE)

Les résultats nets réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et les hypothèses ci-dessus sont revues de façon périodique et, si des ajustements sont nécessaires, ces derniers sont comptabilisés au cours de la période de l'ajustement et de toutes périodes ultérieures touchées.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

CONTRIBUTIONS, COMPENSATIONS ET INDEMNITÉS

Les contributions, les compensations du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les indemnités du Programme d'assurance récolte sont comptabilisées à titre de produits ou de charges dans l'exercice financier au cours duquel se termine l'année d'assurance. Les contributions perçues et les compensations versées pour les années d'assurance subséquentes sont comptabilisées respectivement à titre de contributions reportées et d'avances de compensation.

Pour le Programme d'assurance récolte, l'année d'assurance 2017 a été considérée. Pour les différentes productions couvertes par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, les années d'assurance considérées sont présentées à la note 13.

REVENUS DE PLACEMENT

Les intérêts sur les placements, à l'exception des intérêts sur les billets à terme adossés à des actifs (BTAA), sont constatés lorsqu'ils sont gagnés. Les intérêts sur les placements en BTAA sont constatés lorsque la direction du Fonds a la certitude de pouvoir les encaisser.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie correspondent aux soldes bancaires, aux dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) et aux placements temporaires, dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

CLASSIFICATION ET COMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Lors de la comptabilisation initiale de ses instruments financiers, la direction doit classer les actifs financiers dans l'une des catégories suivantes : à la juste valeur par le biais du résultat net, détenu jusqu'à échéance, prêts et créances et disponible à la vente. Les passifs financiers sont classés dans la catégorie à la juste valeur par le biais du résultat net ou au coût après amortissement. Les actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en revue périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation.

a) Actifs à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs ou passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont des actifs et passifs détenus à des fins de transactions. Un actif ou passif est classé dans cette catégorie s'il est acquis ou pris en charge principalement en vue de leur revente ou de leur rachat à court terme ou qu'il est désigné comme tel lors de la comptabilisation initiale par le Fonds. La direction a désigné de façon irrévocable les placements comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les BTAA ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net étant donné que ces instruments financiers comprennent un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifient de façon significative les flux de trésorerie des contrats.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

CLASSIFICATION ET COMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

a) Actifs à la juste valeur par le biais du résultat net (suite)

Les dépôts à participation au fonds particulier à la Caisse sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. La direction du Fonds a choisi cette désignation puisque les dépôts à participation sont gérés, de même que leur performance est évaluée, d'après la méthode de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée par la Caisse. Les informations sur les dépôts à participation sont fournies sur cette base à la direction du Fonds. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées sous la rubrique « Revenus de placement » à l'état du résultat global. Les achats et les ventes de dépôts à participation sont comptabilisés à la date de transaction.

Ces instruments financiers sont comptabilisés initialement et subséquemment à leur juste valeur. Les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés sous la rubrique « Revenus de placement » à l'état du résultat global.

b) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les comptes clients, les revenus de placement à recevoir et le montant à recevoir de La Financière agricole du Québec sont classés dans cette catégorie et sont initialement évalués à la juste valeur. Par la suite, les prêts et créances sont évalués au coût amorti, qui est équivalent à leur coût, ce qui correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

c) Passifs financiers évalués au coût amorti

Après leur comptabilisation à la juste valeur, les charges à payer, le montant dû à La Financière agricole du Québec et le montant de distributions à payer sont évalués au coût amorti, qui est équivalent à leur coût et à leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le Fonds a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de l'actualisation est significatif, le montant est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

a) Passif relié aux programmes d'assurance

Une provision est estimée au titre des obligations des programmes d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte relativement à l'année d'assurance se terminant au cours de l'exercice financier, sans prise en compte de facteurs d'actualisation en raison de son échéance rapprochée.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

PROVISIONS (SUITE)

a) Passif relié aux programmes d'assurance (suite)

Les provisions relatives aux contrats d'assurance du Fonds d'assurance récolte sont traitées selon la norme IFRS 4 *Contrats d'assurance* et, conformément à celle-ci, un test de suffisance du passif doit être effectué à chaque date de clôture pour s'assurer du niveau suffisant des passifs d'assurance. Le test de suffisance du passif doit satisfaire aux dispositions minimales spécifiées à la norme, qui n'impose aucune autre contrainte. Les contraintes minimales sont les suivantes :

- i. Le test prend en considération les estimations actuelles de tous les flux de trésorerie contractuels et des flux de trésorerie liés, tels que les coûts de traitement des demandes d'indemnisation, ainsi que les flux de trésorerie résultant d'options et de garanties incorporées;
- ii. Si le test indique que le passif est insuffisant, l'insuffisance totale est comptabilisée en résultat net.

Toutefois, le test de suffisance du passif exigé par la norme IFRS 4 n'est pas effectué, compte tenu que les coûts de traitement des demandes d'indemnisation sont assumés par la Société et que seules les sorties de flux de trésorerie du Fonds représentent le paiement des indemnités qui font déjà l'objet d'une provision.

b) Litiges

Les litiges font l'objet d'un suivi régulier, au cas par cas, par la direction de la Société. Une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement, dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de cette obligation à la date de l'état de la situation financière.

RAPPROCHEMENT DES PASSIFS ISSUS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture des passifs issus des activités de financement n'est pas présentée, tel qu'exigé par l'IAS 7 étant donné que les montants à l'état des flux de trésorerie représentent directement ceux nécessaires au rapprochement.

4. NORMES COMPTABLES PUBLIÉES ET NON ENTRÉES EN VIGUEUR

L'incidence des normes ci-dessous sur les états financiers des Fonds est présentement en évaluation et l'adoption anticipée n'est pas prévue.

IFRS 9 INSTRUMENTS FINANCIERS – DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1^{ER} JANVIER 2018

En juillet 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 9 *Instruments financiers*. Elle remplace la norme actuelle sur les instruments financiers. L'IFRS 9 comprend les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers ainsi que les exigences générales relatives à la comptabilité de couverture.

De façon générale, la norme doit être appliquée rétrospectivement à compter de sa date d'entrée en vigueur.

Un amendement à IFRS 4 *Contrats d'assurance*, rendu public par l'IASB le 12 septembre 2016, prévoit certaines mesures afin de permettre aux entreprises, qui ont pour principal modèle d'affaire d'émettre des contrats d'assurance, la possibilité de reporter la date d'entrée en vigueur d'IFRS 9 jusqu'au 1^{er} janvier 2021. Cette exemption reste valide avec la publication d'IFRS 17 *Contrats d'assurance* en mai 2017. Le Fonds d'assurance récolte est éligible au report et évalue la possibilité de s'en prévaloir jusqu'à la date maximale permise.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

4. NORMES COMPTABLES PUBLIÉES ET NON ENTRÉES EN VIGUEUR (SUITE)

IFRS 15 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS AVEC DES CLIENTS – DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1^{ER} JANVIER 2018

L'IASB a publié en mai 2014 une nouvelle norme, l'IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, qui remplacera les normes et les interprétations actuelles sur la comptabilisation des revenus. L'IFRS 15 établit un modèle global unique pour la comptabilisation des revenus tirés de contrats avec des clients. Le nouveau modèle vise tous les contrats conclus avec des clients à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres IFRS, tels que les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. Cette nouvelle norme doit être appliquée de façon rétrospective à compter de sa date d'entrée en vigueur.

IFRS 17 CONTRATS D'ASSURANCE – DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1^{ER} JANVIER 2021

L'IASB a publié en mai 2017 l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui remplacera l'actuelle IFRS 4, *Contrats d'assurance*. L'IFRS 17 comprend les exigences relatives à la comptabilisation, à l'évaluation, à la présentation et aux informations à fournir applicables à tous les contrats d'assurance.

L'IFRS 17 exige que le passif des contrats d'assurance soit évalué selon un modèle général fondé sur la valeur actuelle. Ce modèle général se base sur l'utilisation des hypothèses en date de clôture pour estimer le montant, le calendrier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs, et prend en compte les taux d'intérêt du marché et les incidences des options et garanties des assurés.

5. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier est normalement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue.

Pour l'évaluation ultérieure des instruments comptabilisés à la juste valeur, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur et, s'ils sont disponibles, ils sont utilisés pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme étant coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une Bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation et que ces cours reflètent des transactions réelles effectuées régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la juste valeur est déterminée au moyen d'une technique d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles d'évaluation.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, des hypothèses sont établies couvrant le montant, l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes, y compris des facteurs comme les taux d'intérêt, les différentiels de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des prix et des taux, selon le cas. Les hypothèses ou les données qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables sont utilisées lorsque des données externes ne sont pas disponibles.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

5. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

MÉTHODES ET HYPOTHÈSES CONSIDÉRÉES POUR L'ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des BTAA est établie à l'aide d'une technique d'évaluation fondée sur un modèle financier dont les hypothèses utilisent autant que possible des données observables sur le marché comme les taux d'intérêt et la qualité du crédit. La juste valeur des titres est établie en estimant la valeur actualisée des flux de trésorerie selon les différents scénarios de défaut et de perte de crédit sur l'ensemble des actifs sous-jacents pour chacun des billets, les échéances correspondantes à celles des actifs sous-jacents, les taux d'intérêt reflétant les flux monétaires disponibles au sein des véhicules, et tient compte du taux de levier des différentes structures ainsi que de la subordination des notes restructurées, lorsque requis. Une fois ajustés pour tenir compte de l'indice du risque de crédit des actifs sous-jacents, les flux de trésorerie anticipés sur les titres sont actualisés à un taux sans risque, majoré d'une prime d'illiquidité.

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse, investis dans les portefeuilles spécialisés de celle-ci, sont inscrits à la juste valeur établie par la Caisse au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux telles que l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs et les cours des principales bourses ainsi que ceux qui sont fournis par des courtiers en valeurs mobilières reconnus. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la Caisse selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète la source des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1

La juste valeur est fondée sur les cours du marché observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien.

Niveau 3

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Les dépôts à participation à la Caisse et les BTAA sont classés dans le Niveau 2 et le Niveau 3 aux 31 mars 2018 et 2017.

6. CONTRIBUTIONS ET COMPENSATIONS

Des adhérents participent à la fois au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et au programme Agri-stabilité administrés par La Financière agricole, deux programmes visant à stabiliser les revenus de l'entreprise agricole. Ainsi, afin d'éviter le paiement d'une double contribution gouvernementale, les montants accordés en vertu d'un programme sont considérés lors du versement de l'autre programme.

Les compensations de 128 051 milliers de dollars (2017 : 235 931 milliers de dollars) et les contributions de 180 053 milliers de dollars (2017 : 168 177 milliers de dollars) ont été réduites chacune de 16 888 milliers de dollars (2017 : 17 682 milliers de dollars) à la suite des paiements effectués et provisionnés en vertu du programme Agri-stabilité. Ces réductions peuvent être plus ou moins élevées que le montant estimé puisqu'elles sont inhérentes à la provision au programme Agri-stabilité.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

7. COMPTES CLIENTS

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

	2018	2017
Contributions	27 039	1 374
Compensations versées en trop	1 043	612
	28 082	1 986

La répartition des créances s'établit selon les années d'assurance suivantes:

	2018	2017
Année d'assurance 2017	27 445	–
Année d'assurance 2016	96	1 237
Année d'assurance 2015	113	134
Année d'assurance 2014	197	305
Année d'assurance 2013	76	105
Antérieures à 2013	155	205
	28 082	1 986

Le Fonds n'a constitué aucune provision pour mauvaises créances. Les créances sont radiées lorsque le Fonds estime qu'il n'arrivera pas à recouvrer le montant. Le Fonds a radié des créances pour un montant de 31 milliers de dollars au 31 mars 2018 (2017 : 78 milliers de dollars). Ces montants sont présentés en réduction des contributions et des compensations aux résultats.

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

	2018	2017
Contributions	84	176
Indemnités versées en trop	37	4
	121	180

Le Fonds d'assurance récolte n'a constitué aucune provision pour mauvaises créances. Les créances sont radiées lorsque le Fonds estime qu'il n'arrivera pas à recouvrer le montant. Le Fonds a radié des créances de contribution pour un montant de 2 644 dollars au 31 mars 2018 (2017 : 3 525 dollars). Ce montant est présenté en réduction des contributions aux résultats.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

8. AVANCES AUX ADHÉRENTS

Les avances aux adhérents représentent une tranche de compensation versée à titre d'acompte pour les productions Céréales et canola, dont l'année d'assurance se terminera au cours d'un exercice financier ultérieur.

9. CONTRIBUTIONS DES ADHÉRENTS REPORTÉES

Les contributions des adhérents reportées représentent les montants au titre de contrats d'assurance pour l'année programme subséquente reçus avant la date de clôture de l'exercice.

10. DÛ À LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	2018	2017
Sans intérêt ni modalité de remboursement	275	194
Portant intérêt à des taux variant entre 1,816% et 1,921%, échéants jusqu'au 28 mai 2018 (2017: 1,13% à 1,26%, échéants jusqu'au 27 juin 2017)	266 534	208 160
	266 809	208 354

11. PROVISION POUR COMPENSATIONS

La provision pour compensations représente le montant résiduel à verser aux entreprises agricoles selon le taux de compensation de l'année programme terminée dans le présent exercice en fonction des unités ultimes assurées par production. À la date de préparation des états financiers, la direction du Fonds a déterminé la provision en fonction des informations disponibles à ce jour.

	2018	2017
Solde au début	46 708	56 060
Compensations versées non provisionnées	89	1 114
Compensations versées	(46 797)	(57 174)
Provision pour compensations de l'année d'assurance courante	20 192	46 708
Solde à la fin	20 192	46 708

12. DISTRIBUTIONS

En juin 2016, les représentants des fédérations spécialisées de l'Union des producteurs agricoles des secteurs pommes de terre, maïs-grain et soya, ont fait savoir à La Financière agricole, leur intention de se retirer de la couverture du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Au 31 mars 2017, les excédents relatifs à ces fonds totalisaient un montant de 58 723 milliers de dollars à distribuer. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a entériné les modalités de distribution de ces excédents aux constituants respectifs par le versement du tiers aux adhérents et des deux tiers à La Financière agricole.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)**

13. DÉFICIT CUMULÉ

Le tableau suivant montre l'évolution du déficit cumulé du Fonds par produit assurable :

PRODUIT ASSURABLE	Excédent (déficit) au 31 mars 2017	Contributions	Compensations	Intérêts Autres frais	Excédent (déficit) au 31 mars 2018
Veaux d'embouche	25 547	22 748	(51 598)	(81)	(3 384)
Bouvillons et bovins d'abattage	(8 305)	(2 180)	8 998	(147)	(1 634)
Veaux de grain	9 691	487	(13)	44	10 209
Porcelets	(107 885)	29 655	799	(1 506)	(78 937)
Porcs	(193 814)	57 336	2 036	(2 699)	(137 141)
Agneaux	2 680	16 814	(15 201)	(90)	4 203
Céréales et canola	(22 593)	38 029	(56 184)	(627)	(41 375)
Pommes	2 126	276	–	(87)	2 315
	(292 553)	163 165	(111 163)	(5 193)	(245 744)

PRODUIT ASSURABLE	Année d'assurance courante	Période couverte par l'année d'assurance
Veaux d'embouche	2017	1 ^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017
Bouvillons et bovins d'abattage	2017	1 ^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017
Veaux de grain	2017	1 ^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017
Porcelets	2017	1 ^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017
Porcs	2017	1 ^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017
Agneaux	2017	1 ^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017
Céréales	2016	1 ^{er} août 2016 au 31 juillet 2017
Canola	2016	15 août 2016 au 14 août 2017
Pommes	2016	15 août 2016 au 14 août 2017

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles
Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

14. REVENUS DE PLACEMENT

	2018	2017
Revenus de placement des fonds confiés à la Caisse:		
Revenus nets de placement:		
Revenu fixe	2 565	1 495
Marchés boursiers	3 276	2 731
Autres placements	89	475
	5 930	4 701
Gains (pertes) à la vente de placements:		
Revenu fixe	17	39
Marchés boursiers	2 295	1 216
Autres placements	(737)	(137)
	1 575	1 118
Plus-value (moins-value) non réalisée:		
Revenu fixe	(155)	260
Marchés boursiers	6 430	14 174
Autres placements	707	(356)
	6 982	14 078
Intérêts sur dépôts à vue du fonds général à la Caisse	1	5
	14 488	19 902
Revenu d'intérêts:		
Placements temporaires	99	219
Avances – La Financière agricole du Québec	77	50
Trésorerie et équivalents de trésorerie	76	60
Comptes clients	16	29
Billets à terme adossés à des actifs	1	44
Gain sur disposition de billets à terme adossés à des actifs	–	312
Moins-value non réalisée de billets à terme adossés à des actifs	–	(123)
	14 757	20 493

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

15. REVENUS DE PLACEMENT À RECEVOIR

	2018	2017
Revenus de placement de dépôts à participation à la Caisse	656	789

16. À RECEVOIR DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	2018	2017
Sans intérêt ni modalité de remboursement	222	2 168
Portant intérêt au taux de 1,573 %, échéant le 5 avril 2018 (2017 : taux de 1,006 % et 1,007 %, échéants jusqu'au 15 juin 2017)	6 500	8 000
	6 722	10 168

17. PLACEMENTS

	2018		2017	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Billet à escompte, portant intérêt au taux de 1,57 %, échéant le 31 mai 2018 (2017 : 0,88 %, échu le 16 mai 2017)	4 987	–	4 994	–
Billets à terme adossés à des actifs	–	–	–	11
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	–	396 527	–	336 907
	4 987	396 527	4 994	336 918

BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS

Le Fonds d'assurance récolte détient des billets de catégorie C d'une valeur nominale de 163 milliers de dollars (2017 : 174 milliers de dollars) portant intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20 % et échéants le 15 juillet 2056.

La direction du Fonds a déterminé la juste valeur au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés. À la suite de l'évaluation en date du 31 mars 2018, le portefeuille des BTAA est entièrement dévalué et aucune moins-value non réalisée n'a été inscrite pour l'exercice clos à cette date (2017 : moins-value de 123 milliers de dollars). La direction est d'avis que l'estimation de la juste valeur comptabilisée est raisonnable et s'avère la plus appropriée à cette date. Néanmoins, la juste valeur est établie en fonction de l'information disponible à ce jour, de l'appréciation par la direction de la conjoncture des marchés financiers et d'hypothèses et probabilités.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles
Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

17. PLACEMENTS (SUITE)

DÉPÔTS À PARTICIPATION À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier au début de chaque mois. À la clôture mensuelle des résultats financiers, la Caisse attribue au Fonds les revenus nets de placement.

Voici les éléments d'actif composant les dépôts à participation :

	2018	2017
Placements à la juste valeur (coût 2018: 364 millions de dollars; 2017: 306 millions de dollars)	396 565	337 206
Avance au fonds général	(33)	(37)
Revenus de placement courus et à recevoir	651	527
Revenu net à verser au déposant	(656)	(789)
	396 527	336 907

Les placements à la juste valeur au fonds particulier et le passif lié aux placements se détaillent comme suit :

	2018	2017
Placements		
Unités de participation de portefeuilles spécialisés		
Revenu fixe		
Taux	22 032	18 461
Crédit	18 015	15 172
Valeur à court terme	202 931	170 603
	242 978	204 236
Actions		
Marchés boursiers	153 630	132 886
Autres placements		
Unités de participation de portefeuille spécialisé en BTAA ¹	–	93
	396 608	337 215
Passifs relatifs aux placements		
Quote-part nette des activités du fonds général	(43)	(9)
	396 565	337 206

(1) Le 1^{er} juin 2017, le portefeuille spécialisé BTAA a été fermé à la suite de l'encaissement des titres sous-jacents du portefeuille.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

18. PROVISION POUR INDEMNITÉS

La provision pour indemnités correspond au coût total estimé du règlement de tous les dommages déclarés et impayés à la date de clôture, selon les informations connues à ce jour sur les faits, les circonstances et les rendements des cultures. L'estimation pourrait toutefois être différente à la suite de l'obtention d'informations supplémentaires.

	2018	2017
Solde au début	1 055	1 782
Indemnités versées	(767)	(1 233)
Reprise pour provision excédentaire	(303)	(547)
Provision pour indemnités de l'exercice	3 364	1 053
Solde à la fin	3 349	1 055

19. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

En plus des opérations entre parties liées déjà divulguées dans les états financiers, qui sont comptabilisées selon la même base d'évaluation que si elles n'étaient pas liées, les fonds fiduciaires sont liés avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les fonds fiduciaires n'ont conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées.

Par ailleurs, la Société assume les charges administratives du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour un montant de 4 803 milliers de dollars (2017 : 5 730 milliers de dollars) et du Fonds d'assurance récolte pour un montant de 5 754 milliers de dollars (2017 : 4 969 milliers de dollars) déduction faite de la contribution à l'administration du gouvernement fédéral y afférente.

20. GESTION DU CAPITAL

L'objectif des Fonds en matière de capital est d'assurer le maintien des engagements financiers à l'égard des paiements de compensations pour le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et des paiements d'indemnités pour le Fonds d'assurance récolte.

Les capitaux comprennent le montant dû à La Financière agricole du Québec et l'avoir du Fonds d'assurance récolte.

Afin de s'assurer d'avoir les capitaux nécessaires à la continuité des opérations des Fonds, la Société détermine les taux de prime selon une méthodologie de tarification établie à partir de normes et de critères bien définis. Une analyse actuarielle, effectuée tous les cinq ans, permet de réduire le niveau de risque relié à la détermination des taux de prime.

La Société révisé périodiquement les besoins financiers des Fonds et s'assure d'avoir les autorisations d'emprunts auprès du gouvernement du Québec en fonction de ceux-ci.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

21. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte sont exposés à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Des politiques, approuvées par le conseil d'administration, ainsi que des mécanismes de contrôle sont en place afin d'appuyer le conseil d'administration en matière de gestion des risques.

De plus, le Fonds d'assurance récolte dispose d'une politique de placement qui encadre les activités de placement de la Caisse. Il établit les objectifs de placement, élabore la politique afférente et procède à sa révision périodique. La politique de placement vise à obtenir un taux de rendement maximum tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié par le Fonds et en permettant à ce dernier de remplir ses engagements financiers.

Par ailleurs, le Fonds détermine les concentrations de risque par la revue périodique de son portefeuille de référence. Le tableau présenté à la section du risque de marché détaille la concentration des placements du fonds particulier dans les portefeuilles spécialisés.

De son côté, la Caisse a notamment pour mission de gérer les sommes qui lui sont confiées par les déposants en recherchant le rendement optimal de leur capital, et ce, dans le respect de leur politique de placement. La Caisse a mis en place différentes politiques, directives et procédures pour encadrer le déroulement de ses activités et effectuer la gestion du risque, selon les fonctions et les responsabilités qui lui sont attribuées.

Entre autres, la Caisse détermine la politique d'investissement pour chaque portefeuille spécialisé. La politique d'investissement définit la philosophie, le type de gestion, l'univers de placement, l'indice de référence, l'objectif de valeur ajoutée et l'encadrement de risque, qui comprend notamment des limites de concentration. Les gestionnaires connaissent et sont tenus de respecter les limites propres à leurs activités d'investissement. Afin d'assurer l'objectivité et la rigueur nécessaires à la gestion des risques, la Caisse confie la définition et le contrôle de la politique de gestion intégrée des risques ainsi que des politiques d'investissement des portefeuilles spécialisés à des équipes indépendantes des gestionnaires de portefeuilles. La gestion des risques effectuée par la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que le Fonds subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements à leur échéance. Les Fonds sont exposés principalement au risque de crédit relativement à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux comptes clients, aux revenus de placement à recevoir, aux placements ainsi qu'au montant à recevoir de La Financière agricole du Québec. Le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute provision pour pertes.

Le risque de crédit lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie est limité étant donné que les fonds sont déposés dans des banques à charte canadienne et des institutions financières importantes ayant une cote de crédit élevée ou à la Caisse.

Les Fonds sont peu exposés au risque de crédit à l'égard de leurs comptes clients. La *Loi sur La Financière agricole du Québec* permet aux Fonds d'effectuer compensation à l'égard de toute somme qui leur est due par une entreprise à même un montant auquel cette même entreprise a droit en vertu d'une loi administrée par la Société. De plus, la gestion des créances de clients est encadrée par une politique approuvée par le conseil d'administration.

La concentration du risque de crédit survient lorsqu'un groupe de débiteurs, qui exercent des activités similaires, est situé dans le même secteur géographique ou qu'ils ont des caractéristiques économiques semblables. Un changement des conditions économiques, politiques ou autres pourrait influencer de la même façon leur capacité de remplir leurs engagements contractuels.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

21. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS [SUITE]

RISQUES FINANCIERS (SUITE)

a) Risque de crédit (suite)

Au 31 mars 2018, la concentration du risque de crédit lié aux comptes clients se répartit selon les productions assurées suivantes :

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

	2018	2017
Porcine	94%	6%
Bovine	4%	67%
Agneaux	2%	25%
Céréaliers	–	2%
	100%	100%

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

	2018	2017
Pommes	29%	2%
Foin et maïs fourrager	22%	19%
Céréales	24%	56%
Légumes maraîchers	14%	16%
Légumes de transformation	3%	2%
Autres	8%	5%
	100%	100%

Les placements du Fonds d'assurance récolte font l'objet d'une surveillance continue par le conseil d'administration et le comité de vérification.

Concernant les dépôts à participation à la Caisse, la Société gère en partie le risque de crédit en déterminant la composition de son portefeuille de référence réduisant ainsi l'exposition au risque à un niveau jugé acceptable par celle-ci. L'analyse du risque de crédit et de la concentration sont effectuées globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds d'assurance récolte est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de crédit. Seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers de ce fonds est présentée. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers. Tous les instruments financiers détenus directement par le fonds particulier sont transigés avec la Caisse, laquelle bénéficie d'une cote de crédit AAA.

La direction du Fonds considère qu'il n'y a aucun risque de crédit quant au montant à recevoir de La Financière agricole du Québec, le montant étant déjà recouvré à la date de signature des états financiers.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

21. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS [SUITE]

RISQUES FINANCIERS (SUITE)

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Fonds ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance ou en vertu d'un avis de dommage en assurance récolte ou d'un paiement de compensation en assurance stabilisation des revenus agricoles.

La gestion des liquidités est effectuée quotidiennement en tenant compte des besoins d'exploitation et en recourant aux facilités de crédit de la Société. La direction gère étroitement les liquidités au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et par l'établissement de prévisions quant aux rendements des placements. Des prévisions budgétaires et de trésorerie sont établies afin d'avoir l'assurance de disposer des liquidités nécessaires pour satisfaire à ses obligations. Pour ce faire, la Société a mis en place des pratiques permettant de mesurer, de contrôler et de prévoir un niveau adéquat des liquidités. La Société dispose de crédits bancaires autorisés et inutilisés totalisant 155 millions de dollars au 31 mars 2018 (2017: 155 millions de dollars) pour les Fonds. Le Fonds d'assurance récolte est peu exposé au risque de liquidité compte tenu de son avoir net qui représente 99% de tous ses actifs et des facilités de crédit disponibles. Le Fonds d'assurance stabilisation est peu exposé au risque de liquidité compte tenu des facilités de crédit disponibles avec la Société et du versement de sa contribution déposée dans le premier trimestre de l'exercice suivant.

Pour les placements à la Caisse, l'analyse du risque de liquidité est effectuée globalement par cette dernière pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de liquidité. L'information à ce sujet est disponible dans les états financiers de la Caisse.

c) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la juste valeur des instruments financiers. La volatilité du prix d'un instrument financier provient de la variation des facteurs de risque de marché, notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux de crédit, les taux de change, le cours des actions et le prix des produits de base.

Le Fonds d'assurance récolte est exposé au risque de marché relativement aux placements en dépôts à participation de la Caisse. La Caisse gère l'ensemble des risques de marché de manière intégrée pour tous les portefeuilles spécialisés. Les principaux éléments contribuant au risque, tels que les secteurs d'activités, les régions géographiques et les émetteurs sont pris en compte.

La politique de placement du Fonds encadre la composition du portefeuille de référence, lequel correspond à la répartition cible à long terme par catégorie d'actifs, ainsi qu'aux déviations minimales et maximales permises par rapport aux pondérations cibles. Ces dernières tiennent compte des positions prises au comptant et en instruments financiers dérivés. Les portefeuilles de référence incluent également le niveau d'exposition cible aux devises. La proportion des catégories d'actifs composant les portefeuilles de référence détermine le niveau d'exposition au risque de marché.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles
Fonds d'assurance récolteNOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

21. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUES FINANCIERS (SUITE)

c) Risque de marché (suite)

Au 31 mars 2018, la composition du portefeuille de référence du fonds particulier détenu par le Fonds d'assurance récolte, en pourcentage de l'actif net, est la suivante :

	Portefeuille réel	Limite minimale	Portefeuille de référence	Limite maximale
Revenu fixe	61,26 %	56 %	61 %	66 %
Taux	5,56 %	2,5 %	5,5 %	8,5 %
Crédit	4,55 %	1,5 %	4,5 %	7,5 %
Valeurs à court terme	51,15 %	46 %	51 %	56 %
Actions				
Marchés boursiers	38,77 %	34 %	39 %	44 %
Autres	-0,03 %			

Le risque de marché est mesuré par la Caisse au moyen de la méthode dite de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la juste valeur de chacune des positions et de leurs corrélations. La VaR est une estimation statistique de la perte financière potentielle que pourrait subir un portefeuille, selon un niveau de confiance et une période d'exposition donnée. La VaR de marché est estimée à l'aide d'un niveau de confiance de 95 % (2017 : 99 %) sur une période d'exposition d'une année. En somme, la VaR indique le niveau de perte que le portefeuille réel de la Caisse pourrait dépasser dans uniquement 5 % (2017 : 1 %) des cas. La Caisse évalue la VaR pour chaque instrument détenu dans ses portefeuilles spécialisés et agrège l'information pour le fonds particulier.

La Caisse utilise la méthode de la simulation historique pour évaluer la VaR. Cette méthode s'appuie principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Elle requiert que les séries de données historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'évaluation du rendement des instruments financiers soient disponibles. En l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées. Un historique de 3 000 jours d'observation (2017 : 2 500) des facteurs de risque, tels que les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de taux de crédit, des taux de change et des prix des actifs financiers, est utilisé pour évaluer la volatilité des rendements et la corrélation entre le rendement des instruments financiers. De plus, la méthodologie fait en sorte de répéter plusieurs fois dans l'année les effets sur le portefeuille du fonds particulier des pires événements défavorables observés sur un horizon d'un mois.

Trois types de mesure du risque sont analysés :

- Le risque absolu ou la VaR absolue du portefeuille réel représente le risque total associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille réel du fonds particulier.
- Le risque absolu ou la VaR absolue du portefeuille de référence représente le risque total des indices de référence associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille de référence du fonds particulier.
- Le risque actif ou la VaR de la gestion active, représente le risque d'obtenir un rendement inférieur à celui du portefeuille de référence en gérant activement le portefeuille réel du fonds particulier. Plus le risque actif est élevé, plus le rendement absolu attendu du portefeuille réel pourra se démarquer du rendement du portefeuille de référence.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

21. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUES FINANCIERS (SUITE)

c) Risque de marché (suite)

Le risque absolu du portefeuille réel et du portefeuille de référence ainsi que le risque actif du fonds particulier sont mesurés régulièrement et sont sujets à diverses limites. Les résultats des calculs obtenus en appliquant cette méthodologie ne peuvent permettre d'estimer, sur la base d'un événement spécifique, le montant de la perte que le portefeuille du fonds particulier subirait si cet événement se reproduisait à nouveau. Par exemple, si les conditions futures et les facteurs de risque du marché différaient de façon importante de la conjoncture passée, les pertes réelles pourraient significativement différer des pertes estimées. Par ailleurs, ces estimations effectuées à une date donnée ne tiennent pas compte de toutes les pertes possibles découlant d'événements exceptionnels sur le marché, ni des pertes qui pourraient se produire au-delà du niveau de confiance de 95%. Par conséquent, compte tenu de ces limites, les pertes du portefeuille réel du fonds particulier pourraient excéder les estimations présentées.

Le risque absolu et le risque actif du fonds particulier découlent directement des risques absolus et des risques actifs présentés dans les états financiers annuels de chacun des portefeuilles spécialisés dans lesquels le fonds particulier investit. Ainsi, le fonds particulier est exposé aux risques de taux d'intérêt, d'écart de taux de crédit, de change et de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure des calculs de la VaR du fonds particulier.

Les risques du fonds particulier détenu par le Fonds d'assurance récolte, selon un niveau de confiance de 95% et un historique de 3 000 jours sont les suivants :

	2018
Risque absolu des portefeuilles réels	8,1%
Risque absolu des portefeuilles de référence	8,3%
Risque actif	1,3%

Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds d'assurance récolte est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de change, d'intérêt ou de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure globale de la VaR. Par conséquent, seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers du fonds particulier est présentée. L'exposition indirecte aux placements sous-jacents est détaillée dans les états financiers de chaque portefeuille spécialisé.

i. Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le placement dans les dépôts à participation à la Caisse, détenu par le Fonds d'assurance récolte, contient des placements en devises étrangères. La Caisse effectue une gestion globale du risque de change pour tous les déposants afin d'en réduire l'exposition de façon optimale.

Au 31 mars 2018, l'exposition nette aux devises étrangères du portefeuille réel, incluant les investissements sous-jacents en devises détenues par les portefeuilles spécialisés, en pourcentage de l'actif net du fonds particulier, représente 28% (2017 : 28%).

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)**

21. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUES FINANCIERS (SUITE)

c) **Risque de marché** (suite)

ii. *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt de marché. Le risque de taux d'intérêt découle également de la désynchronisation des échéances entre différents éléments de l'actif et du passif et de ses conséquences, lors de fluctuations de taux, sur l'état des revenus et des charges d'intérêts.

Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles est exposé au risque de taux d'intérêt en raison, notamment, du montant dû à La Financière agricole du Québec, renouvelé périodiquement au cours de l'exercice. Pour réduire l'exposition à ce risque, la direction s'efforce de minimiser le recours et le coût du financement à court terme. En effet, la contribution de l'adhérent est perçue à même le versement de la première avance de compensation, s'il y a lieu. Par la suite, la Société verse sa contribution au Fonds réduisant ainsi le recours au financement pour une période donnée. Une variation de 1 % dans le taux d'intérêt se traduirait par une augmentation ou une diminution de 2,7 millions de dollars (2017 : 2,1 millions de dollars).

Le Fonds d'assurance récolte est exposé au risque de taux d'intérêt relatif aux placements et aux avances à La Financière agricole du Québec. La Société recherche les conditions de placement les plus avantageuses sur le marché, tout en gérant également les échéances en appareillant les entrées et les besoins de liquidités. Une variation de 1 % dans le taux d'intérêt se traduirait par une augmentation ou une diminution de 4 millions de dollars (2017 : 3,4 millions de dollars).

22. RISQUE D'ASSURANCE

GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

Le risque d'assurance est le risque qu'un événement assuré survienne. Le Fonds d'assurance récolte est exposé au risque d'assurance relatif aux contrats avec les entreprises agricoles pour couvrir les dommages causés à leur récolte. Le risque lié aux contrats d'assurance comprend surtout les risques associés aux éléments suivants :

- La tarification ;
- La fluctuation du calendrier, de la fréquence et de la gravité des sinistres relativement aux prévisions ;
- Les pertes importantes imprévues découlant d'un événement unique comme une catastrophe.

a) **Risque relié à la tarification**

Le risque relié à la tarification est le risque que la tarification soit inappropriée, ou le devienne, et résulte en un niveau de capitalisation du Fonds insuffisant pour couvrir les dommages déclarés et à venir. Le risque exposé est de courte durée puisque les contrats couvrent une période de douze mois. Il est principalement géré par l'application d'une méthodologie de tarification rigoureuse qui fait l'objet de validations périodiques et d'une évaluation actuarielle tous les cinq ans.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

22. RISQUE D'ASSURANCE (SUITE)

GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE (SUITE)

b) Risque relié aux indemnités

Le risque relié aux indemnités comprend la fluctuation du calendrier, de la fréquence et de la gravité des sinistres relativement aux prévisions ainsi que les pertes importantes imprévues découlant d'un événement unique. Ce risque survient lorsque l'assuré subit une perte attribuable à des conditions climatiques défavorables ou à des phénomènes naturels incontrôlables. L'exposition au risque relié aux indemnités est limitée en fonction du niveau de couverture choisi par l'assuré. De plus, certaines conditions sont assorties au contrat, faisant en sorte qu'il y a perte du droit à l'indemnité dans le cas où l'adhérent n'a pas respecté les pratiques culturales exigées par la Société. De plus, l'assuré doit effectuer sa réclamation avant la date limite prévue au programme, laquelle est déjà échue à la date de clôture.

Des mécanismes de contrôle sont en place pour examiner le traitement des demandes d'indemnisation afin d'éviter les demandes douteuses ou frauduleuses. De plus, la Société s'est dotée de stations météorologiques, réparties dans diverses régions administratives, pour obtenir des données fiables permettant de calculer efficacement les indemnités à verser pour le produit Foin collectif.

LA CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE

La situation géographique et le produit cultivé des entreprises assurées influent sur l'exposition au risque d'assurance du Fonds. À ce titre, les tableaux suivants indiquent la concentration de la clientèle par région administrative et par produit pour l'année d'assurance 2017 :

Région administrative	2018		2017	
	Répartition de la clientèle	Indemnités	Répartition de la clientèle	Indemnités
Abitibi-Témiscamingue – Nord-du-Québec	2%	4%	2%	6%
Bas-Saint-Laurent	11%	20%	11%	4%
Capitale-Nationale	3%	1%	3%	1%
Centre-du-Québec	11%	4%	11%	3%
Chaudière-Appalaches	18%	5%	18%	7%
Côte-Nord	–	–	–	–
Estrie	7%	2%	7%	7%
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	1%	1%	1%	1%
Lanaudière	4%	10%	4%	7%
Laurentides	3%	5%	3%	8%
Mauricie	4%	3%	4%	1%
Montérégie	26%	34%	26%	40%
Montréal – Laval	–	–	–	–
Outaouais	3%	4%	3%	7%
Saguenay – Lac-Saint-Jean	7%	7%	7%	8%
	100%	100%	100%	100%

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)**

22. RISQUE D'ASSURANCE [SUITE]

LA CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE (SUITE)

	2018	2017
Foin et maïs fourrager	16%	16%
Céréales	52%	52%
Légumes de transformation	4%	4%
Légumes maraîchers	9%	10%
Pommes de terre	6%	5%
Sirop d'érable	3%	4%
Autres	10%	9%
	100%	100%

23. ENGAGEMENT

L'engagement du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles relatif aux études de coûts de production pour le prochain exercice est de 1 001 milliers de dollars (2017 : 907 milliers de dollars).

24. PASSIFS ÉVENTUELS

Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles fait actuellement l'objet d'un recours juridique, impliquant des groupes de demandeurs qui contestent collectivement, entre autres, la détermination des compensations versées par la Société.

Les demandeurs, soit 45 entreprises œuvrant ou ayant œuvré dans le secteur porcin, tentent de faire reconnaître la responsabilité de la Société à titre de gestionnaire de différents programmes en assurance et en financement pour les pertes financières et dommages subis en raison, entre autres, de la mesure de redressement et de modifications appliquées à l'étude des coûts de production 2007-2008. Le montant des réclamations, purement hypothétique, est actuellement de 45 millions de dollars, soit 1 million par demandeur, mais aucune preuve ni aucune démonstration quant aux pertes subies par les entreprises n'a été produite dans ce dossier qui en est encore aux moyens préliminaires. Dans l'état actuel de la demande, la probabilité de gains pour les demandeurs est plus qu'incertaine.

Parallèlement à ce dossier, le procureur des demandeurs a tenté d'obtenir de la Cour supérieure du Québec une autorisation d'exercer une action collective dans le but de convertir l'action originale décrite ci-haut en action collective. Cette demande, qui a suspendu les procédures en cours, reprenait essentiellement les mêmes motifs et arguments présentés mais visait à permettre, à moindre coût, la possibilité de rejoindre un plus grand nombre de membres du groupe visé. La cour a rejeté la demande d'autorisation le 5 décembre 2017 et la suspension des procédures de l'action originale est terminée.

À la date de préparation des états financiers, l'issue de ce litige demeure imprévisible. Toutefois, à la lumière des renseignements dont la Société dispose actuellement, la direction estime qu'il n'est pas probable que le résultat définitif de cette cause ait une incidence importante sur l'ensemble de la situation financière du Fonds, et par conséquent, aucune provision n'a été constatée à la date de clôture.

En vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, les sommes requises pour représenter un patrimoine fiduciaire dans le cours d'une procédure judiciaire ou pour l'exécution d'un jugement passé en force de chose jugée contre la Société, à titre de fiduciaire du patrimoine, sont prises sur ce patrimoine.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés de Loto-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec les informations données dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction élabore, établit et maintient des systèmes de contrôles internes, conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers consolidés fiables. La Direction corporative de l'audit interne procède à des audits périodiques afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes et de leur application uniforme par Loto-Québec.

Loto-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration de Loto-Québec surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'informations financières et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction, la Direction corporative de l'audit interne, le Vérificateur général du Québec et la firme comptable KPMG S.R.L.\S.E.N.C.R.L. (KPMG), examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

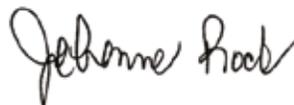
Le Vérificateur général du Québec et KPMG ont conjointement procédé à l'audit des états financiers consolidés de Loto-Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et leur rapport des auditeurs indépendants expose la nature et l'étendue de cet audit ainsi que l'expression de leur opinion. Le Vérificateur général du Québec et KPMG peuvent, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne leur audit.

La présidente et chef de la direction
de Loto-Québec,



LYNNE ROITER

La vice-présidente corporative aux finances
et à l'administration de Loto-Québec,



JOHANNE ROCK, CPA, CA

MONTRÉAL, QUÉBEC
LE 30 MAI 2018

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au ministre des Finances

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Loto-Québec, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2018, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Loto-Québec au 31 mars 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

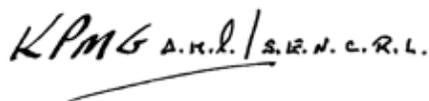
AUTRE POINT

Les états financiers consolidés de Loto-Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2017 ont été audités conjointement par le Vérificateur général du Québec et la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., qui ont exprimé sur ces états financiers une opinion non modifiée en date du 1^{er} juin 2017.

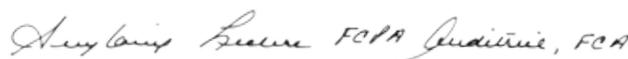
RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,



KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L.¹
MONTRÉAL, QUÉBEC
LE 30 MAI 2018



GUYLAINE LECLERC, FCPA AUDITRICE, FCA
MONTRÉAL, QUÉBEC
LE 30 MAI 2018



¹ FCPA auditeur, FCA, permis de comptabilité publique n° A110618

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

(En milliers de dollars canadiens)

	2018	2017
Produits (note 5)	3 769 224	3 635 627
Coût des ventes (note 5)	1 438 453	1 399 978
Bénéfice brut (note 5)	2 330 771	2 235 649
Charges		
Avantages du personnel (note 6)	436 094	423 508
Dotation aux amortissements et moins-values nettes (notes 14 et 15)	126 564	132 618
Paievements spéciaux (note 7)	20 937	21 199
Taxe sur les produits et services	32 599	35 001
Taxe de vente du Québec	65 574	69 858
Charges générales d'exploitation, d'administration et autres	300 803	309 420
	982 571	991 604
Résultat des activités d'exploitation	1 348 200	1 244 045
Produits financiers (note 8)	(1 665)	(1 770)
Charges financières (note 8)	9 607	10 285
Charges financières nettes (note 8)	7 942	8 515
Quote-part du résultat net dans les entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et versements aux partenaires (note 13)	4 791	4 979
Résultat net	1 335 467	1 230 551
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net :		
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies (note 20)	(8 296)	18 668
Résultat global	1 327 171	1 249 219

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

<i>(En milliers de dollars canadiens)</i>	Capital-actions	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultats global	Total
Solde au 1^{er} avril 2016	170	86 300	24 731	111 201
Dividende	–	(1 205 551)	–	(1 205 551)
Contributions au Gouvernement du Québec <i>(note 9)</i>	–	(25 000)	–	(25 000)
Transactions avec l'actionnaire	–	(1 230 551)	–	(1 230 551)
Résultat net	–	1 230 551	–	1 230 551
Autres éléments du résultat global				
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies <i>(note 20)</i>	–	–	18 668	18 668
Résultat global	–	1 230 551	18 668	1 249 219
Solde au 31 mars 2017	170	86 300	43 399	129 869
Dividende	–	(1 310 467)	–	(1 310 467)
Contributions au Gouvernement du Québec <i>(note 9)</i>	–	(25 000)	–	(25 000)
Transactions avec l'actionnaire	–	(1 335 467)	–	(1 335 467)
Résultat net	–	1 335 467	–	1 335 467
Autres éléments du résultat global				
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies <i>(note 20)</i>	–	–	(8 296)	(8 296)
Résultat global	–	1 335 467	(8 296)	1 327 171
Solde au 31 mars 2018	170	86 300	35 103	121 573

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2018

(En milliers de dollars canadiens)

	2018	2017
ACTIFS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 24)	122 222	81 834
Créances clients et autres débiteurs (note 10)	110 979	69 308
Stocks (note 11)	10 297	9 379
Charges payées d'avance	25 660	22 298
Portion courante des actifs financiers liés aux rentes viagères (note 12)	1 540	1 413
Total des actifs courants	270 698	184 232
Participations dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, prêts et avance (note 13)	34 928	33 735
Immobilisations corporelles (note 14)	756 859	824 618
Immobilisations incorporelles (note 15)	54 665	63 190
Actifs financiers liés aux rentes viagères (note 12)	116 509	110 343
Total des actifs non courants	962 961	1 031 886
Total des actifs	1 233 659	1 216 118
PASSIFS		
Emprunts bancaires (note 16)	289 294	391 282
Dividende à payer	168 967	65 651
Charges à payer et frais courus (note 17)	201 496	204 129
Portion courante des passifs financiers liés aux rentes viagères (note 12)	1 540	1 413
Provisions (note 18)	52 941	44 625
Produits différés	44 503	10 997
Portion courante de la dette à long terme (note 19)	100 000	40 000
Total des passifs courants	858 741	758 097
Dette à long terme (note 19)	117 832	217 651
Passif net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme (note 20)	19 004	158
Passifs financiers liés aux rentes viagères (note 12)	116 509	110 343
Total des passifs non courants	253 345	328 152
Total des passifs	1 112 086	1 086 249
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions autorisé, émis et payé : 1 700 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune	170	170
Résultats non distribués	86 300	86 300
Cumul des autres éléments du résultat global	35 103	43 399
Total des capitaux propres	121 573	129 869
Total des passifs et des capitaux propres	1 233 659	1 216 118

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



HÉLÈNE F. FORTIN, FCPA, FCA
PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



LYNNE ROITER
PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

(En milliers de dollars canadiens)

	2018	2017
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net	1 335 467	1 230 551
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Dotation aux amortissements et moins-values nettes	126 564	132 618
Perte résultant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	4 191	9 491
Charges au titre des prestations définies et autres avantages à long terme	27 674	26 636
Quote-part du résultat net dans les entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et versements aux partenaires	4 791	4 979
Produits d'intérêts sur les prêts à Casinos Développement Europe	–	(631)
Gain de change sur les prêts à Casinos Développement Europe	–	(122)
Gain résultant de la cession des prêts à Casinos Développement Europe	–	(4 466)
Autres charges financières nettes	7 942	9 945
Variation nette des éléments hors caisse (note 24)	(3 496)	29 112
Capitalisation des obligations au titre des prestations définies	(17 124)	(18 031)
Intérêts payés	(9 667)	(11 420)
Intérêts reçus	1 665	1 139
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 478 007	1 409 801
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Augmentation des prêts et avance	–	(1 300)
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 14)	(47 678)	(72 710)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles (note 15)	(10 428)	(16 939)
Produits résultant de la cession d'immobilisations corporelles	326	9 664
Produits résultant de la cession des prêts à Casinos Développement Europe	–	19 688
Investissement dans la Société en commandite Manoir Richelieu, net des distributions, et versements aux partenaires	(5 700)	(5 464)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(63 480)	(67 061)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dividende payé	(1 207 151)	(1 212 094)
Variation nette des emprunts bancaires	(101 988)	(59 718)
Remboursement de la dette à long terme	(40 000)	(49 625)
Contributions au Gouvernement du Québec (note 9)	(25 000)	(25 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 374 139)	(1 346 437)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	40 388	(3 697)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	81 834	85 531
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice (note 24)	122 222	81 834

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

(En milliers de dollars canadiens)

1 STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société des loteries du Québec, désignée sous le nom de Loto-Québec, est une compagnie à fonds social dont les actions font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances. Selon sa loi constitutive (RLRQ, chapitre S-13.1), elle a pour fonction de conduire et d'administrer des systèmes de loterie ainsi que d'exercer les commerces qui contribuent à l'exploitation d'un casino d'État. Elle peut également offrir, moyennant considération, des services de consultation et de mise en œuvre dans les domaines de sa compétence. De plus, la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 26 mars 2015 modifie la Loi constitutive de Loto-Québec pour qu'elle accomplisse les tâches qui lui sont dévolues au titre III.4 de la Loi sur la protection du consommateur (chapitre P-40.1) relativement aux jeux d'argent en ligne. Les modifications en question entreront en vigueur à la date qui sera fixée par le gouvernement. En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. (1985), ch. 1 (5^e supplément)) et de la Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3), Loto-Québec est exonérée d'impôts sur le revenu.

Loto-Québec est une société ayant élu domicile au Québec, Canada. Le siège social de Loto-Québec est situé au 500, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, Québec.

Les états financiers consolidés de Loto-Québec comprennent les comptes de Loto-Québec et ceux de ses filiales (appelées collectivement « Loto-Québec » et individuellement les « filiales de Loto-Québec ») ainsi que la participation de Loto-Québec dans des coentreprises.

2 BASE DE PRÉPARATION

a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés de Loto-Québec et a autorisé leur publication le 30 mai 2018.

b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis selon la méthode du coût historique, à l'exception :

- des instruments financiers dérivés, évalués à la juste valeur;
- des provisions, évaluées selon la meilleure estimation pour éteindre les obligations actuelles;
- du passif net au titre des prestations définies, évalué à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies (OPD), déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes;
- des autres avantages à long terme, évalués à la valeur actualisée de l'OPD.

Les méthodes utilisées pour l'évaluation à la juste valeur sont exposées plus amplement à la note 23.

c) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de Loto-Québec. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près.

d) Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables, et qu'elle utilise des hypothèses et des estimations qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés, et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice.

Les estimations et leurs hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement, et l'incidence de toute modification est immédiatement comptabilisée. Elles reposent sur l'expérience, la conjoncture économique et les tendances générales, ainsi que les conjonctures à l'égard de l'issue probable de ces éléments en cause. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Des informations sur les hypothèses et les incertitudes importantes relatives aux éléments qui font l'objet d'estimations, qui ont une incidence importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés et qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours de l'exercice suivant sont fournis aux notes suivantes :

- Passif net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme (*notes 4 f et 20 b iv*);
- Juste valeur des actifs et passifs financiers liés aux rentes viagères (*note 4 i*);
- Durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles (*note 4 m et n*);
- Immobilisations incorporelles générées à l'interne (*note 4 n*);
- Moins-values (*note 4 o*);
- Provisions (*note 4 p*);
- Passifs éventuels (*note 22*).

3 MODIFICATIONS AUX MÉTHODES COMPTABLES

Les informations sur les nouvelles normes ainsi que sur les modifications et les interprétations qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers consolidés de Loto-Québec sont fournies ci-après. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers consolidés de Loto-Québec.

Modifications des normes devant obligatoirement être appliquées pour l'exercice considéré

IAS 7, Initiative concernant les informations à fournir

Loto-Québec a appliqué les modifications exigeant de fournir des informations qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les variations des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie.

Les passifs issus d'activités de financement de Loto-Québec sont composés d'emprunts bancaires (*note 16*) et de la dette à long terme (*note 19*). Un rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture de ces éléments est présenté à la note 24. Conformément aux dispositions transitoires énoncées dans les modifications, Loto-Québec n'a pas présenté d'informations comparatives pour l'exercice précédent. Hormis les informations supplémentaires à fournir de la note 24, l'application de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de Loto-Québec.

Nouvelles normes et interprétations publiées, mais non encore entrées en vigueur

À la date d'autorisation de ces états financiers consolidés, de nouvelles normes ainsi que des modifications et interprétations des normes existantes ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur, et Loto-Québec ne les a pas appliquées de façon anticipée. La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera appliqué au cours du premier exercice débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position.

IFRS 9, Instruments financiers

En juillet 2014, l'International Accounting Standards Board (IASB) a approuvé et publié la version définitive de la nouvelle norme IFRS 9, *Instruments financiers*, laquelle remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, et l'IFRIC 9, *Réexamen de dérivés incorporés*.

L'IFRS 9 propose un modèle logique de classement et d'évaluation, un modèle unique et prospectif de dépréciation fondé sur les pertes attendues et une approche remaniée de la comptabilité de couverture.

Cette norme remplace les modèles d'évaluation et de catégories multiples pour les actifs financiers par un seul modèle d'évaluation ne comportant que trois catégories : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. La base de classement dépend du modèle économique de l'entité et des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachés aux actifs financiers. La norme introduit un nouveau modèle de dépréciation qui exige une comptabilisation plus rapide des pertes de crédit attendues. En particulier, la nouvelle norme exige que les entités comptabilisent les pertes de crédit attendues à compter du moment où les instruments financiers sont comptabilisés pour la première fois, et le nouveau modèle prévoit la comptabilisation des pertes attendues sur la durée de vie totale.

Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 de façon rétrospective. L'application anticipée est permise. La direction de Loto-Québec évalue actuellement l'incidence de l'application de cette nouvelle norme sur les états financiers consolidés.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 15, laquelle remplace l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IAS 11, *Contrats de construction*, l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, et certaines autres interprétations liées aux produits. Cette nouvelle norme établit un cadre complet de comptabilisation, d'évaluation et d'informations à fournir pour les produits des activités ordinaires.

La nouvelle norme :

- établit un nouveau modèle de comptabilisation des produits fondé sur le contrôle;
- modifie le fondement pour déterminer si les produits sont comptabilisés à un moment précis ou progressivement;
- fournit des indications plus détaillées sur des sujets particuliers;
- améliore et augmente les informations à fournir sur les produits.

Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 de façon rétrospective. L'application anticipée est permise. La direction de Loto-Québec évalue actuellement l'incidence de l'application de cette nouvelle norme sur les états financiers consolidés.

IFRS 16, Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16, laquelle remplace l'IAS 17, *Contrats de location*, et certaines autres interprétations liées aux contrats de location. L'IFRS 16 supprime le classement à titre de location simple et impose aux preneurs de constater tous les contrats de location à l'état de la situation financière en comptabilisant un droit d'utilisation et une obligation locative. Une exemption est permise pour les contrats de location à court terme et pour les contrats de location pour lesquels l'actif sous-jacent a une faible valeur. De plus, l'IFRS 16 modifie la définition du contrat de location; établit les exigences de comptabilisation de l'actif et du passif, notamment sur les aspects complexes comme les composantes autres que de location, les paiements locatifs variables et les périodes optionnelles; modifie la comptabilisation des accords de cession-bail; conserve en grande partie l'approche de l'IAS 17 pour la comptabilisation des contrats de location par le bailleur et présente de nouvelles obligations d'informations à fournir.

Cette nouvelle norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'application anticipée est permise dans certaines circonstances. La direction de Loto-Québec évalue actuellement l'incidence de l'application de cette nouvelle norme sur les états financiers consolidés.

4

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Principes de consolidation

(i) Filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par Loto-Québec. Il y a contrôle lorsque Loto-Québec est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec les filiales et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celles-ci. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés depuis la date de la prise de contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les méthodes comptables des filiales ont été modifiées, au besoin, afin qu'elles s'harmonisent avec celles adoptées par Loto-Québec.

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de Loto-Québec avec ceux de ses filiales en propriété exclusive, dont les établissements sont au Québec (Canada), soit :

- Lotim inc.;
- La Société des casinos du Québec inc.;
- Casiloc inc.;
- La Société des établissements de jeux du Québec inc.;
- La Société du jeu virtuel du Québec inc.;
- 9059-3849 Québec inc.;
- Casino Mundial inc.;
- Casino Capital 2006 inc.;
- Technologies Nter, société en commandite;
- Technologies Nter inc.

(ii) Participations dans des coentreprises

La Société en commandite Manoir Richelieu (SCMR) et son commandité, 9064-1812 Québec inc., sont des coentreprises dont les activités sont contrôlées conjointement par Loto-Québec, aux termes d'un accord contractuel exigeant le consentement unanime des partenaires pour les décisions opérationnelles et financières stratégiques. La SCMR, dont l'établissement est au Québec (Canada), possède un centre de villégiature comprenant un hôtel, des restaurants, un terrain de golf, un spa et des espaces commerciaux locatifs.

Les coentreprises sont initialement comptabilisées au coût. Après leur comptabilisation initiale, les états financiers consolidés englobent la quote-part de Loto-Québec dans les produits et les charges ainsi que les mouvements des capitaux propres des entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, compte tenu des ajustements effectués pour harmoniser les méthodes comptables avec celles de Loto-Québec, de la date à laquelle cette dernière a commencé à exercer une influence notable ou un contrôle conjoint jusqu'à la date à laquelle elle cesse d'exercer une influence notable ou un contrôle conjoint. Lorsque la quote-part de Loto-Québec dans les pertes excède sa participation dans une entité comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, la valeur comptable de cette participation est ramenée à zéro et les pertes supplémentaires cessent d'être comptabilisées, sauf si Loto-Québec a une obligation ou a effectué des paiements au nom de l'entité détenue.

(iii) Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes et les transactions intragroupe, ainsi que les produits et les charges qui découlent de transactions intragroupe, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

b) Monnaies étrangères

Les transactions libellées dans une monnaie étrangère sont initialement comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle respective des entités de Loto-Québec au cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et les passifs monétaires libellés dans une monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à cette date.

Les gains et pertes de change sont présentés au net au poste Charges générales d'exploitation, d'administration et autres à l'état consolidé du résultat global.

c) Produits

(i) Jeux

Loteries

Les produits provenant de la vente de billets de loterie sont enregistrés à la date du tirage ou du début de l'événement dans le cas des loteries sur paris.

Les produits provenant de la vente de billets de loteries instantanées sont comptabilisés lors de l'activation des lisières de billets.

Les billets de loterie vendus au 31 mars pour les tirages ou les événements subséquents à cette date, exception faite des loteries instantanées, sont comptabilisés en produits différés.

En plus des lots de loterie payables en argent ou en biens, Loto-Québec attribue des billets gratuits. La valeur attribuée aux billets gratuits est égale au prix de vente, et ceux-ci sont comptabilisés à l'encontre des produits lors du tirage.

Casinos et établissements de jeux

Les produits provenant de l'exploitation des jeux de ces secteurs d'activité correspondent à la différence entre les mises et les lots attribués, à l'exception des produits de bingo, qui sont enregistrés à la date du tirage.

(ii) Restauration et hébergement

Les produits provenant de la restauration et de l'hébergement sont constatés au moment où les services ont été rendus aux clients, lorsque le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

d) Programmes de gratuités aux clients

Certains programmes mis en place par une filiale de Loto-Québec permettent, notamment, d'accumuler des points en fonction de l'activité de jeu du client. Les points sont convertibles en argent ou en biens et services.

- Lorsque des points convertibles en argent sont accordés aux clients, un passif du montant correspondant à la valeur des points en argent est comptabilisé au poste Charges à payer et frais courus, et un même montant est comptabilisé à l'encontre des produits. L'utilisation des points convertibles en argent par les clients réduit la valeur du passif. S'il n'y a aucune activité dans le compte du client pendant une période de 12 mois, les points sont radiés. Les radiations des points entraînent une augmentation des produits à l'état consolidé du résultat global.
- Pour les programmes permettant de recevoir des biens et services, chaque point accumulé est comptabilisé en produits différés, et la contrepartie est comptabilisée au poste Charges générales d'exploitation, d'administration et autres à l'état consolidé du résultat global. Les gratuités sont disponibles au compte du client pour une période de 180 jours. Les radiations sont présentées au poste Charges générales d'exploitation, d'administration et autres à l'état consolidé du résultat global.

e) Coût des ventes**(i) Lots attribués**

Les lots attribués aux produits de bingo du secteur des établissements de jeux ainsi qu'aux produits instantanés et pancanadiens du secteur des loteries sont évalués en fonction d'un taux théorique appliqué aux produits.

(ii) Commissions

Loto-Québec verse des commissions basées sur un pourcentage des produits de loterie et de bingo ainsi que de ceux tirés des appareils de loterie vidéo.

Les commissions sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat global lors de la vente des produits.

f) Avantages du personnel**(i) Avantages à court terme**

Les salaires, les cotisations aux régimes de retraite gouvernementaux, les vacances, les congés de maladie ainsi que les bonis sont des avantages à court terme et ils sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel les salariés ont rendu les services associés.

(ii) Régimes généraux et obligatoires

La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée aux régimes généraux et obligatoires à prestations définies, soit le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), compte tenu du fait que Loto-Québec n'est pas responsable d'obligations autres que ses cotisations à ces régimes.

Les cotisations à payer en vertu de ces régimes sont comptabilisées en résultat net pour les exercices au cours desquels les services sont rendus par les membres du personnel, au poste Avantages du personnel à l'état consolidé du résultat global.

(iii) Régimes à prestations définies

Le terme « régime à prestations définies » désigne tout régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies.

Régimes de retraite

Le passif (l'actif) net lié aux régimes à prestations définies, comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière correspond au déficit ou à l'excédent des régimes à prestations définies, soit la différence entre la valeur actualisée de l'OPD à la date de clôture et la juste valeur des actifs des régimes ajustée pour tenir compte de l'effet, le cas échéant, du plafond de l'actif. Le passif (l'actif) net au titre des prestations définies est calculé séparément pour chacun des régimes. Des évaluations actuarielles, aux fins comptables, sont effectuées à la clôture de chaque exercice par un actuaire. Le plafond de l'actif correspond à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursement ou de diminution des cotisations futures au régime. Un avantage économique en résulte pour Loto-Québec si cela est réalisable au cours de la durée de vie du régime ou au moment du règlement des obligations du régime.

La méthode des unités de crédit projetées est utilisée pour déterminer la valeur actualisée de l'OPD, le coût correspondant des services rendus au cours de l'exercice et le coût des services passés. Cette méthode estime le montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice en cours et les exercices antérieurs. Le montant de ces avantages est actualisé par l'utilisation d'un taux correspondant au rendement, à la date de clôture, des obligations d'entreprises de haute qualité qui sont assorties d'une notation de crédit AA ou plus et dont les dates d'échéance se rapprochent de celles de l'OPD du régime, et qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle les avantages seront versés.

Le coût des prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés, les intérêts nets et les réévaluations sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies. Le coût des services passés est comptabilisé en résultat net dans l'exercice au cours duquel survient une modification du régime. Le calcul des intérêts nets se fait par la multiplication du passif net au titre des prestations définies par le taux d'actualisation. Le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés et les intérêts nets sont comptabilisés au poste Avantages du personnel à l'état consolidé du résultat global. Les réévaluations, comprenant les écarts actuariels relatifs aux OPD, l'effet des modifications du plafond de l'actif (le cas échéant) et le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des produits d'intérêts), sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global consolidé au cours de l'exercice où elles surviennent et ne seront pas reclassées ultérieurement en résultat net.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme sont constitués, entre autres, de prolongation des protections durant les congés familiaux et d'invalidité. Le passif au titre des avantages à long terme correspond à l'OPD autre que celle des régimes de retraite.

La méthode utilisée pour déterminer la valeur actualisée de l'OPD, le coût correspondant des services rendus au cours de l'exercice et le coût des services passés des autres avantages à long terme est la même que celle utilisée pour les régimes de retraite.

Le coût des services, les intérêts nets et les réévaluations du passif au titre des avantages à long terme sont comptabilisés en résultat net au poste Avantages du personnel à l'état consolidé du résultat global.

(iv) Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi sont versées à la suite de la décision de la direction de Loto-Québec de mettre fin à l'emploi d'un membre du personnel avant l'âge normal de départ à la retraite ou à la suite de la décision du membre du personnel d'accepter une offre d'indemnité et de partir volontairement. La direction de Loto-Québec comptabilise les indemnités de cessation d'emploi lorsqu'elle ne peut plus retirer ses offres d'indemnités ou lorsqu'elle s'est manifestement engagée à mettre fin à l'emploi de certains membres du personnel en leur communiquant un plan formalisé et détaillé, et ce, sans possibilité réelle de se rétracter. Les indemnités de cessation d'emploi sont comptabilisées au poste Avantages du personnel à l'état consolidé du résultat global.

g) Taxes à la consommation

Loto-Québec effectue des remises de taxe sur les produits et services (TPS) au Gouvernement du Canada, conformément au Règlement sur les jeux de hasard (TPS/TVH), édicté en vertu de la Loi sur la taxe d'accise, ainsi que des remises de taxe de vente du Québec (TVQ) au Gouvernement du Québec, conformément au Règlement sur la taxe de vente du Québec, édicté en vertu de la Loi sur la taxe de vente du Québec.

La taxe nette attribuable aux activités non liées au jeu se calcule de la même façon que pour les autres sociétés assujetties aux taxes à la consommation (TPS et TVQ). Les taxes payées sur les produits et services acquis et attribuables aux activités liées au jeu ne peuvent être recouvrées par Loto-Québec. Ces taxes sont comptabilisées comme un élément du coût auquel elles se rapportent. De plus, Loto-Québec paie des taxes additionnelles sur les produits et services acquis et attribuables aux activités liées au jeu. Ces dernières taxes sont présentées distinctement à l'état consolidé du résultat global. La taxe nette attribuable aux activités liées au jeu représente environ 30 % des charges taxables liées au jeu.

h) Produits financiers et charges financières

Les produits financiers, comptabilisés distinctement à l'état consolidé du résultat global, comprennent les produits d'intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie et sur les prêts à une coentreprise.

Les charges financières, comptabilisées distinctement à l'état consolidé du résultat global, comprennent, le cas échéant, les intérêts sur les emprunts bancaires et la dette à long terme et l'effet de la désactualisation des provisions. Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont comptabilisés en résultat net par la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts reçus et payés sont présentés dans les activités d'exploitation, et le dividende payé, dans les activités de financement au tableau consolidé des flux de trésorerie.

i) Instruments financiers

(i) Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés comprennent la trésorerie et équivalents de trésorerie, les créances clients et autres débiteurs, les prêts et avance dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, les actifs financiers liés aux rentes viagères, les emprunts bancaires, le dividende à payer, les fournisseurs et frais courus, les lots aux gagnants à payer, les salaires à payer, le montant à payer à la SCMR, les passifs financiers liés aux rentes viagères ainsi que la dette à long terme.

Les instruments financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de la transaction. Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers non dérivés sont évalués de la façon décrite ci-après.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à un actif financier arrivent à expiration, ou lorsqu'un actif financier et les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, d'annulation ou d'expiration.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont subséquentement évalués à l'état consolidé de la situation financière, au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif et diminué des moins-values nettes. Les produits d'intérêts sont comptabilisés au poste Produits financiers à l'état consolidé du résultat global.

Loto-Québec a classé dans la catégorie Prêts et créances la trésorerie et équivalents de trésorerie, les créances clients et autres débiteurs, les prêts et avance dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence ainsi que les actifs financiers liés aux rentes viagères.

Passifs financiers

Les emprunts bancaires, le dividende à payer, les fournisseurs et frais courus, les lots aux gagnants à payer, les salaires à payer, le montant à payer à la SCMR, les passifs financiers liés aux rentes viagères ainsi que la dette à long terme sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(ii) Juste valeur

Loto-Québec classe les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et ceux évalués au coût amorti pour lesquels la juste valeur est présentée selon une hiérarchie à trois niveaux fondée sur le type de données utilisées pour réaliser ces évaluations :

- Niveau 1 : cours (non ajusté) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : données autres que les cours visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (c'est-à-dire les prix) ou indirectement (c'est-à-dire les dérivés des prix);
- Niveau 3 : données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas basées sur les données du marché (données non observables).

La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la juste valeur est déterminée au moyen d'une technique d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent entre autres l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles d'évaluation.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, Loto-Québec a recours à des hypothèses couvrant le montant, l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes, y compris des facteurs comme les taux d'intérêt, les différentiels de taux d'intérêt, les taux de change ainsi que la volatilité des prix et des taux, selon le cas. Les hypothèses ou les données qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables sont utilisées lorsque des données externes ne sont pas disponibles.

j) Contrats de location simple

Lorsque Loto-Québec est un locataire et que la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété ne lui est pas transférée, les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la période de location. Les frais connexes sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

k) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de Loto-Québec consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les fonds en caisse des casinos ainsi que les soldes bancaires.

l) Stocks

Les stocks comprennent les aliments et boissons, les billets et les stocks de papeterie de loterie.

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. La méthode d'établissement du coût est le coût moyen.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

m) Immobilisations corporelles**(i) Comptabilisation et évaluation**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des moins-values nettes.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût d'un actif produit par Loto-Québec pour elle-même comprend le coût des matières premières, de la main-d'œuvre directe, tout autre coût directement attribuable pour permettre d'utiliser l'actif dans les conditions d'exploitation prévues par la direction et les coûts d'emprunt capitalisés relatifs aux actifs qualifiés.

Un logiciel acquis qui fait partie intégrante des fonctionnalités du matériel auquel il est associé est comptabilisé comme une composante de ce matériel.

Lorsque des parties significatives des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées en tant que parties distinctes (principales composantes) de l'immobilisation corporelle.

Les profits et pertes à la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés par comparaison du produit de cession à la valeur comptable nette de l'immobilisation et sont comptabilisés au poste Charges générales d'exploitation, d'administration et autres.

(ii) Coûts ultérieurs

Le coût de remplacement d'une composante d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il peut être évalué de façon fiable et s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à Loto-Québec. La valeur comptable de la composante remplacée est décomptabilisée. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés au poste Charges générales d'exploitation, d'administration et autres au moment où ils sont encourus.

(iii) Amortissement

L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle.

L'amortissement est comptabilisé à partir de la date où les immobilisations corporelles sont prêtes à être mises en service pour chaque composante principale d'une immobilisation corporelle selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composante principale d'une immobilisation corporelle, étant donné que ce mode représente le rythme estimé de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif.

Les taux suivants représentent les durées d'utilité estimées :

Immeubles	de 1,82 % à 6,67 %
Aménagement des stationnements	4 % et 5 %
Aménagement des stationnements loués	de 2,86 % à 33,33 %
Aménagement intérieur	de 5 % à 20 %
Aménagement extérieur	de 5 % à 14,29 %
Améliorations locatives	de 3,7 % à 12,5 %
Équipement et autres	de 6,67 % à 33,33 %

Loto-Québec revoit les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles de ses immobilisations corporelles à la clôture de chaque exercice et les ajuste si nécessaire. Les incertitudes concernant ces estimations sont liées à l'obsolescence technique, qui pourrait modifier les durées d'utilité.

Les immobilisations corporelles en cours, les terrains ainsi que les œuvres d'art ne sont pas amortis.

L'amortissement est comptabilisé au poste Dotation aux amortissements et moins-values nettes à l'état consolidé du résultat global.

n) Immobilisations incorporelles**(i) Comptabilisation et évaluation**

Les immobilisations incorporelles, composées de logiciels et de licences, sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements.

La direction doit poser un jugement important pour distinguer l'étape de la recherche de celle du développement des logiciels.

Les coûts directement attribuables à la phase de développement d'un projet sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles, à la condition qu'ils remplissent les critères suivants :

- Les dépenses de développement peuvent être évaluées de façon fiable;
- Le projet est réalisable techniquement et commercialement;
- Loto-Québec a l'intention d'achever le projet et dispose de suffisamment de ressources pour y arriver;
- Loto-Québec a la capacité de mettre en service le logiciel;
- Le logiciel générera des avantages économiques futurs probables.

Loto-Québec veille également à ce que les exigences permettant la comptabilisation des coûts directement attribuables à la phase de développement en tant qu'actifs continuent d'être respectées. Ce suivi est nécessaire puisque le développement d'un logiciel est incertain et peut être compromis par des problèmes techniques survenant après la comptabilisation.

Les dépenses de recherche et de développement ne remplissant pas ces critères de capitalisation sont comptabilisées dans les charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

Les immobilisations incorporelles générées à l'interne comprennent les coûts de développement des logiciels développés ou modifiés à l'interne, c'est-à-dire le coût des matériaux, de la main-d'œuvre directe, tout autre coût directement attribuable pour permettre d'utiliser l'actif dans les conditions d'exploitation prévues par la direction et les coûts d'emprunt capitalisés relatifs aux actifs qualifiés.

Le coût des immobilisations incorporelles acquises comprend les coûts directement liés à l'acquisition des licences et des logiciels ainsi que ceux liés à leur installation.

(ii) Coûts ultérieurs

Le coût de remplacement d'une composante d'une immobilisation incorporelle acquise est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il peut être évalué de façon fiable et s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à Loto-Québec. La valeur comptable de la composante remplacée est décomptabilisée. Toutes les autres charges sont comptabilisées en résultat net à mesure qu'elles sont encourues.

(iii) Amortissement

L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle.

L'amortissement est comptabilisé à partir de la date où les immobilisations incorporelles sont prêtes à être mises en service et selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, étant donné que ce mode représente le rythme estimé de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif.

Les taux suivants représentent les durées d'utilité estimées :

Licences acquises	sur la durée du contrat
Logiciels acquis	de 10 % à 25 %
Logiciels générés à l'interne	de 10 % à 33,33 %

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à la clôture de chaque exercice et ajustés si nécessaire.

Les projets informatiques en développement ne sont pas amortis.

L'amortissement est comptabilisé au poste Dotation aux amortissements et moins-values nettes à l'état consolidé du résultat global.

o) Dépréciation

(i) Actifs financiers

Les actifs financiers sont évalués à la date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications objectives d'une dépréciation. Un actif financier est considéré comme étant déprécié si des indications objectives confirment qu'un ou plusieurs événements ont eu une incidence négative sur ses flux de trésorerie futurs estimés.

Les actifs financiers qui sont significatifs séparément sont évalués individuellement afin de déterminer s'il existe des indications de dépréciation. Les autres actifs financiers sont évalués collectivement, par groupes qui partagent les mêmes caractéristiques relativement au risque de crédit.

Lorsque la valeur comptable d'un actif financier évalué au coût amorti excède la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial, une moins-value égale au montant de l'excédent est comptabilisée.

Toutes les moins-values nettes sont comptabilisées au poste Charges générales d'exploitation, d'administration et autres à l'état consolidé du résultat global.

Une moins-value est reprise si cette reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la moins-value. La reprise est comptabilisée en résultat net au poste Charges générales d'exploitation, d'administration et autres à l'état consolidé du résultat global.

(ii) Actifs non financiers

La valeur comptable des actifs non financiers est revue à la date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications d'une dépréciation. Si de telles indications existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Qu'il y ait un indice de dépréciation ou non, un test de dépréciation est réalisé au même moment chaque année sur les immobilisations incorporelles qui n'ont pas encore été mises en service.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés par l'application d'un taux qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (l'UGT).

Une moins-value est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les moins-values sont comptabilisées en résultat net au poste Dotation aux amortissements et moins-values nettes.

Tous les actifs non financiers sont subséquemment réévalués afin de relever tout indice indiquant qu'une moins-value comptabilisée antérieurement peut ne plus exister. Une moins-value peut être reprise si la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT excède sa valeur comptable.

p) Provisions et passifs éventuels

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, Loto-Québec a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de façon fiable, et s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. L'évaluation de la provision correspond aux dépenses estimées nécessaires pour éteindre l'obligation, en tenant compte des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de clôture, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Le classement de certaines provisions à court ou à long terme exige parfois que la direction fasse preuve de jugement pour déterminer le moment le plus probable de la sortie de fonds. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant des provisions est évalué par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé au poste Charges financières à l'état consolidé du résultat global. Aucun passif n'est comptabilisé lorsqu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est improbable. Dans ce cas, un passif éventuel est divulgué, à moins que la probabilité d'une sortie pour règlement ne soit faible.

5 PRODUITS, COÛT DES VENTES ET BÉNÉFICE BRUT

Secteurs d'activité	2018				Total
	Loteries	Casinos	Établissements de jeux	Élimination des transactions intragroupe	
Produits					
Jeux	1 881 127	802 879	1 006 563	–	3 690 569
Restauration	–	84 154	–	(25 414)	58 740
Hébergement	–	19 915	–	–	19 915
	1 881 127	906 948	1 006 563	(25 414)	3 769 224
Coût des ventes					
Lots attribués	1 002 074	–	24 982	–	1 027 056
Commissions	138 588	–	203 939	–	342 527
Redevances	860	15 975	192	–	17 027
Impression	22 862	–	1 354	–	24 216
Aliments et boissons	–	27 627	–	–	27 627
	1 164 384	43 602	230 467	–	1 438 453
Bénéfice brut	716 743	863 346	776 096	(25 414)	2 330 771

Secteurs d'activité	2017				Total
	Loteries	Casinos	Établissements de jeux	Élimination des transactions intragroupe	
Produits					
Jeux	1 827 896	744 773	993 517	–	3 566 186
Restauration	–	75 474	–	(24 561)	50 913
Hébergement	–	18 528	–	–	18 528
	1 827 896	838 775	993 517	(24 561)	3 635 627
Coût des ventes					
Lots attribués	987 611	–	24 741	–	1 012 352
Commissions	127 694	–	202 603	–	330 297
Redevances	604	8 867	109	–	9 580
Impression	20 721	–	1 448	–	22 169
Aliments et boissons	–	25 580	–	–	25 580
	1 136 630	34 447	228 901	–	1 399 978
Bénéfice brut	691 266	804 328	764 616	(24 561)	2 235 649

6 AVANTAGES DU PERSONNEL

	2018	2017
Avantages du personnel à court terme	398 552	386 221
Avantages postérieurs à l'emploi	37 979	36 653
Autres avantages à long terme	(437)	454
Indemnités de cessation d'emploi	–	180
	436 094	423 508

7 | PAIEMENTS SPÉCIAUX

	2018	2017
Compensation au Gouvernement du Canada	17 090	16 934
Compensations aux organismes sans but lucratif (OSBL)	3 847	4 265
	20 937	21 199

Compensation au Gouvernement du Canada

À la suite d'une entente intervenue entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral concernant le retrait du gouvernement fédéral du domaine des loteries, les provinces remettent annuellement au gouvernement fédéral la somme de 24 000 \$ en dollars de 1979, ce qui représente 74 120 \$ en dollars d'aujourd'hui pour l'exercice clos le 31 mars 2018 (2017 : 73 025 \$).

La quote-part du Gouvernement du Québec est payable par Loto-Québec selon la convention intervenue entre les provinces et les sociétés de loterie régionales.

Compensations aux OSBL

À titre de mandataire de Loto-Québec, la Société des établissements de jeux du Québec inc. accorde, à certains organismes de charité ou organismes religieux titulaires d'une licence de bingo, un montant équivalant à différents pourcentages des produits moins la valeur des lots versés aux gagnants dépendamment des produits de bingo.

8 | CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	2018	2017
Produits d'intérêts	1 665	1 770
Total des produits financiers	1 665	1 770
Charges d'intérêts sur emprunts bancaires ¹	2 587	2 680
Charges d'intérêts sur dette à long terme	7 020	8 404
Gain de change	-	(799)
Total des charges financières	9 607	10 285
Charges financières nettes	7 942	8 515

¹ Les charges d'intérêts sur emprunts bancaires incluent 1 303 \$ (2017 : 1 559 \$) auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

9 | CONTRIBUTIONS AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2018	2017
Ministère de la Santé et des Services sociaux	22 000	22 000
Ministère de la Sécurité publique	3 000	3 000
	25 000	25 000

Les engagements afférents à ces contributions sont détaillés à la note 22.

10 CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	2018	2017
Détaillants ¹	70 157	38 990
Société de la Loterie Interprovinciale	28 434	20 788
Autres	12 388	9 530
	110 979	69 308

¹ Selon la Convention de détaillant, Loto-Québec a un droit juridiquement exécutoire de compenser les créances clients du détaillant et les charges à payer à ce dernier et a l'intention de régler les montants nets. Au 31 mars 2018, les montants bruts des créances clients et des charges à payer compensés sont respectivement de 89 923 \$ (2017 : 48 240 \$) et de 19 766 \$ (2017 : 9 250 \$), représentant les montants nets du règlement de 70 157 \$ (2017 : 38 990 \$).

11 STOCKS

	2018	2017
Aliments et boissons	3 846	3 678
Billets et stocks de papeterie de loterie	6 451	5 701
	10 297	9 379

Pour l'exercice, le coût des stocks comptabilisé en charges est de 50 489 \$ (2017 : 46 301 \$).

12 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS LIÉS AUX RENTES VIAGÈRES

Certains produits offerts par Loto-Québec comprennent des rentes viagères à titre de gros lot. Pour les gagnants de gros lots qui choisissent de recevoir des rentes viagères plutôt que des montants forfaitaires, Loto-Québec confie à une tierce partie l'émission et l'administration de la rente, sans être légalement dérogée de sa responsabilité à l'égard de l'obligation.

	2018		2017	
	Actifs financiers	Passifs financiers	Actifs financiers	Passifs financiers
Solde au 1^{er} avril	111 756	111 756	88 688	88 688
Nouvelles rentes attribuées au cours de l'exercice	7 752	7 752	24 293	24 293
Règlement des rentes de l'exercice et autres variations	(1 459)	(1 459)	(1 225)	(1 225)
Solde au 31 mars	118 049	118 049	111 756	111 756
Portion courante	(1 540)	(1 540)	(1 413)	(1 413)
	116 509	116 509	110 343	110 343

Les rentes sont évaluées initialement à la juste valeur, qui correspond à la somme versée à la tierce partie.

La désactualisation, présentée au poste Charges générales d'exploitation, d'administration et autres à l'état consolidé du résultat global, est calculée selon la méthode du taux d'intérêt effectif, lequel est établi en prenant en considération l'espérance de vie des gagnants.

13 PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES COMPTABILISÉES SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE, PRÊTS ET AVANCE

	2018	2017
Participations	26 120	24 927
Prêts et avance	8 808	8 808
	34 928	33 735

PARTICIPATIONS
Participations et quote-part dans les entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et versements aux partenaires

	2018	2017
	SCMR	SCMR
Titres de participation		
Avec droit de vote	Parts A : 50 %	Parts A : 50 %
Avec droit de participation	Parts A : 50 %	Parts A : 50 %
	Parts B : 33 %	Parts B : 33 %
Valeur comptable des participations	26 120	24 927
Quote-part de Loto-Québec par sa détention de parts A et B	(1 066)	(1 151)
Versements aux partenaires détenteurs des parts C	(3 725)	(3 828)
Contribution nette		
Quote-part du résultat net dans les entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et versements aux partenaires	(4 791)	(4 979)

SCMR

En vertu de l'entente de garantie entre Loto-Québec et la SCMR, et selon les modalités de distribution prévues à l'entente de partenariat, selon laquelle les parts A, B et C de la SCMR sont participantes aux résultats de différents types d'opérations de la SCMR, la contribution nette représente la portion des résultats nets générés par les opérations du Casino de Charlevoix à remettre à la SCMR pour les partenaires, détenteurs des parts C, ainsi que la quote-part de Loto-Québec, détentrice des parts A et B, dans les résultats nets générés par le Manoir Richelieu.

Casinos Développement Europe

Le 2 novembre 2016, Loto-Québec a cédé sa participation et ses prêts dans Casinos Développement Europe pour une contrepartie en espèces de 19 688 \$. Le tableau ci-après résume la contrepartie reçue à la suite de la cession de la participation et des prêts ainsi que le gain résultant de la cession comptabilisé au poste Charges générales d'exploitation, d'administration et autres à l'état consolidé du résultat global.

	2017
Produit de cession en espèces	19 688
Valeur comptable des actifs cédés	
Participation	–
Prêts	15 222
	15 222
Gain à la cession	4 466

Informations financières résumées sans prise en compte du taux de participation détenu par Loto-Québec

	2018	2017	Casinos Développement Europe
	SCMR	SCMR	
Total des actifs courants	9 013	5 003	16 454
Total des actifs non courants	89 691	92 235	66 214
Total des actifs	98 704	97 238	82 668
Total des passifs courants	5 219	5 074	8 745
Total des passifs non courants	11 452	11 455	220 640
Total des passifs	16 671	16 529	229 385
Produits	29 858	29 641	20 630
Résultats net et global - perte générée par le Manoir Richelieu	(3 747)	(4 078)	–
Versements aux partenaires détenteurs des parts C	2 879	2 324	–
Résultat net et résultat global - perte	(868)	(1 754)	(677)

La fin d'exercice de la SCMR est le 31 décembre. Cependant, Loto-Québec considère les résultats de cette société pour la période du 1^{er} avril au 31 mars aux fins de la comptabilisation de sa participation selon la méthode de la mise en équivalence. Les informations financières résumées dans le tableau précédent sont celles du 31 décembre.

PRÊTS ET AVANCE

	2018	2017
SCMR		
Prêt, taux fixe de 5 %, intérêts encaissables annuellement, sans modalité d'encaissement	2 508	2 508
Prêt, taux fixe de 1,93 % (2017 : 1,05 %), intérêts encaissables annuellement, encaissable le 5 mai 2021	1 300	1 300
Avance, sans intérêt, encaissable le 13 avril 2019	5 000	5 000
	8 808	8 808

14 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Aménagement							En cours ¹	Total
	Terrains	Immeubles	Stationnements	Intérieur et extérieur	Améliorations locatives	Équipement et autres	Œuvres d'art		
Coût									
Solde au 1 ^{er} avril 2016	46 101	429 798	123 042	488 123	79 162	642 785	7 875	21 257	1 838 143
Entrées	–	744	(3)	14 610	6 910	36 378	–	15 069	73 708
Transferts <i>En cours</i> mis en service	–	7 570	6	13 256	52	–	–	(21 052)	(168)
Sorties	(1 968)	(5 774)	(1 656)	(6 935)	(380)	(51 341)	–	–	(68 054)
Solde au 31 mars 2017	44 133	432 338	121 389	509 054	85 744	627 822	7 875	15 274	1 843 629
Entrées	–	235	1 575	7 732	833	32 604	–	1 663	44 642
Transferts <i>En cours</i> mis en service	–	–	346	7 657	656	6 525	–	(15 184)	–
Sorties	–	–	(1 047)	(2 032)	(344)	(44 963)	–	–	(48 386)
Solde au 31 mars 2018	44 133	432 573	122 263	522 411	86 889	621 988	7 875	1 753	1 839 885
Amortissement cumulé									
Solde au 1 ^{er} avril 2016	–	188 033	87 701	237 483	56 888	382 336	–	–	952 441
Dotation aux amortissements pour l'exercice	–	13 516	4 650	28 623	3 908	64 884	–	–	115 581
Sorties	–	(4 263)	(886)	(5 944)	(379)	(37 539)	–	–	(49 011)
Solde au 31 mars 2017	–	197 286	91 465	260 162	60 417	409 681	–	–	1 019 011
Dotation aux amortissements pour l'exercice	–	13 459	4 596	29 766	4 211	57 109	–	–	109 141
Sorties	–	–	(932)	(776)	(344)	(43 074)	–	–	(45 126)
Solde au 31 mars 2018	–	210 745	95 129	289 152	64 284	423 716	–	–	1 083 026
Valeurs comptables nettes									
Au 31 mars 2017	44 133	235 052	29 924	248 892	25 327	218 141	7 875	15 274	824 618
Au 31 mars 2018	44 133	221 828	27 134	233 259	22 605	198 272	7 875	1 753	756 859

¹ La répartition par catégorie des immobilisations corporelles en cours représente :

	2018	2017
Immeubles	246	44
Aménagement – stationnements	144	346
Aménagement – intérieur et extérieur	502	7 697
Améliorations locatives	848	656
Équipement et autres	13	6 531
	1 753	15 274

15 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Acquises		Générées à l'interne		Total
	Logiciels et licences	Logiciels	Projets informatiques en développement		
Coût					
Solde au 1 ^{er} avril 2016	53 903	210 756	5 051		269 710
Entrées	1 650	7 166	5 624		14 440
Transferts <i>Projets informatiques en développement</i>	–	4 739	(4 739)		–
Sorties	(29)	(1 826)	–		(1 855)
Solde au 31 mars 2017	55 524	220 835	5 936		282 295
Entrées	1 444	3 288	5 423		10 155
Transferts <i>Projets informatiques en développement</i>	463	4 605	(5 068)		–
Sorties	(178)	(2 069)	–		(2 247)
Solde au 31 mars 2018	57 253	226 659	6 291		290 203
Amortissement cumulé					
Solde au 1 ^{er} avril 2016	49 266	154 545	–		203 811
Dotation aux amortissements pour l'exercice	1 885	15 152	–		17 037
Sorties	(29)	(1 714)	–		(1 743)
Solde au 31 mars 2017	51 122	167 983	–		219 105
Dotation aux amortissements pour l'exercice	1 500	15 923	–		17 423
Sorties	(117)	(873)	–		(990)
Solde au 31 mars 2018	52 505	183 033	–		235 538
Valeurs comptables nettes					
Au 31 mars 2017	4 402	52 852	5 936		63 190
Au 31 mars 2018	4 748	43 626	6 291		54 665

16 EMPRUNTS BANCAIRES

Les emprunts bancaires à terme de moins d'un an s'élèvent à 289 294 \$ (2017 : 391 282 \$), dont 284 300 \$ (2017 : 295 300 \$) auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec, un organisme du gouvernement exerçant des opérations fiduciaires, exclu du périmètre comptable du Gouvernement du Québec. Ces emprunts portent intérêt à des taux fixes, soit de 1,35 % à 1,68 % (2017 : de 0,69 % à 0,90 %) (*note 21*).

17 CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2018	2017
Fournisseurs et frais courus ¹	82 557	85 843
Lots aux gagnants à payer	13 618	16 563
Salaires à payer	81 904	74 291
Avantages sociaux à payer	8 361	8 177
SCMR	1 236	2 682
TPS	4 519	5 440
TVQ	9 301	11 133
	201 496	204 129

¹ Le poste Fournisseurs et frais courus inclut des intérêts courus de 1 829 \$ (2017 : 2 092 \$) auprès du Fonds de financement du Gouvernement du Québec et de 34 \$ (2017 : 8 \$) auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

18 PROVISIONS

	2018	2017
Solde au 1 ^{er} avril	44 625	40 472
Constitution au cours de l'exercice	396 729	532 705
Utilisation au cours de l'exercice	(388 413)	(528 552)
Solde au 31 mars	52 941	44 625

Les provisions sont composées ainsi :

Provision pour lots gagnants

Cette provision est constituée de lots à réclamer sur les billets de loteries passives et instantanées, déterminés selon un taux théorique appliqué aux produits moins les montants des lots déboursés. Un an après la date du tirage ou celle du retrait des billets, cette provision est transférée à celle pour les lots non réclamés.

Provision pour lots non réclamés

Cette provision est constituée de lots non réclamés de tous les produits de loterie, à l'exclusion des jeux pancanadiens, lesquels servent à l'attribution de lots bonis. Les versements des lots bonis sont établis selon le plan marketing de Loto-Québec.

Provision pour lots progressifs

Cette provision provient principalement des lots progressifs des machines à sous des casinos. La provision croît selon l'activité réelle de jeu du lot progressif en question. Le montant minimal à payer est connu. L'échéance de la provision correspond au moment où le lot sera effectivement gagné, mais ce moment est inconnu.

19 DETTE À LONG TERME

	2018	2017
Emprunts auprès du Fonds de financement du Gouvernement du Québec, intérêts payables semestriellement, remboursables aux échéances et aux taux suivants :		
1 ^{er} décembre 2017, taux fixe de 1,952 %	–	40 000
1 ^{er} décembre 2018, taux fixe de 1,608 %	50 000	50 000
19 décembre 2018, taux fixe de 2,171 %	50 000	50 000
1 ^{er} décembre 2020, taux fixe de 4,102 %	43 375	43 375
1 ^{er} septembre 2023, taux fixe de 3,133 %	25 000	25 000
1 ^{er} décembre 2033, taux fixe de 3,720 %	25 000	25 000
1 ^{er} décembre 2043, taux fixe de 3,753 %	25 000	25 000
	218 375	258 375
Coûts de transaction	(543)	(724)
	217 832	257 651
Moins portion courante	(100 000)	(40 000)
	117 832	217 651

20 PASSIF NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME**a) Régimes généraux et obligatoires**

Les membres du personnel de Loto-Québec, de la Société des établissements de jeux du Québec inc. et de Technologies Nter, société en commandite participent au RREGOP ou au RRPE. Ces régimes sont à prestations définies et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Le 1^{er} janvier 2018, le taux de cotisation des employés et de l'employeur pour le RREGOP est passé à 10,97 % (2017 : 11,05 %) de la masse salariale admissible et celui pour le RRPE est passé à 12,82 % (2017 : 15,03 %). Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 1,49 % au 1^{er} janvier 2018 (4,94 % au 1^{er} janvier 2017) de la masse salariale admissible, qui doit être versé pour les participants au RRPE, et d'un montant équivalent pour les employeurs. Ainsi, Loto-Québec versera un montant supplémentaire pour l'année civile 2018 correspondant à 2,97 % de la masse salariale admissible (2017 : 9,88 %).

Les cotisations imputées aux résultats consolidés de l'exercice pour ces régimes généraux et obligatoires s'élèvent à 9 868 \$ (2017 : 10 471 \$). Les obligations de Loto-Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

b) Régimes à prestations définies**(i) Caractéristiques des régimes de retraite**

La Société des casinos du Québec inc. a deux régimes de retraite à prestations définies, soit le Régime de retraite des employés de la Société des casinos du Québec inc. (Régime des employés) et le Régime de retraite du personnel cadre et professionnel de la Société des casinos du Québec inc. (Régime du personnel cadre et professionnel). La participation à ces régimes est obligatoire pour tous les employés de la Société des casinos du Québec inc. lorsque les critères d'admissibilité sont satisfaits. Ces régimes assureront des prestations de retraite établies en fonction des gains admissibles annuels indexés (indexation annuelle maximale de 2 %) pour le Régime des employés, et en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des trois meilleures années consécutives pour le Régime du personnel cadre et professionnel. Les prestations versées aux retraités seront majorées chaque année de 50 % de la hausse de l'indice des prix à la consommation (indexation annuelle maximale de 2 %). La cotisation de l'exercice de la Société des casinos du Québec inc. sera égale à celle des employés sauf si l'actuaire juge qu'elle devrait être plus élevée pour financer les prestations définies et amortir tout déficit du régime. Tout excédent d'actif sera utilisé pour rembourser la Société des casinos du Québec inc., sous forme de congé de cotisations d'exercice jusqu'à concurrence du solde des cotisations d'équilibre. Un montant équivalant à 20 % de tout solde d'excédent d'actif sera utilisé pour réduire à parts égales les cotisations des employés et de la Société des casinos du Québec inc.

Loto-Québec offre à la haute direction le Régime de retraite supplémentaire pour les cadres dirigeants de Loto-Québec (Régime supplémentaire) pour verser des prestations viagères en excédent des limites prévues à la Loi de l'impôt sur le revenu.

Les actifs des régimes sont gérés par des caisses de retraite distinctes de Loto-Québec sur le plan juridique. Les comités de retraite des caisses de retraite doivent, conformément à leurs statuts, agir dans le meilleur intérêt des participants et sont responsables d'établir les politiques de placement. Les politiques de placement établissent notamment un portefeuille de référence indiquant l'allocation cible de l'actif des régimes entre les diverses catégories de placement ainsi que des bornes minimales et maximales. De son côté, le gestionnaire a la mission de gérer les sommes qui lui sont confiées par les comités de retraite en recherchant le rendement optimal de leur capital, et ce, dans le respect de leurs politiques de placement.

Des évaluations actuarielles aux fins de capitalisation sont effectuées afin de respecter les lois sur les régimes de retraite. Les plus récentes évaluations pour le Régime des employés et le Régime du personnel cadre et professionnel ont été effectuées en date du 31 décembre 2015. Les prochaines évaluations seront effectuées au plus tard en date du 31 décembre 2018. La plus récente évaluation pour le Régime supplémentaire a été effectuée en date du 31 mars 2017 et la prochaine évaluation sera effectuée en date du 31 mars 2018.

(ii) **Risques relatifs aux régimes de retraite**

Les régimes exposent Loto-Québec à des risques actuariels comme le risque lié au taux d'intérêt, le risque lié à l'investissement, le risque lié à la longévité, le risque lié à l'âge moyen au début de la retraite, le risque lié au taux d'inflation et le risque lié au taux de croissance de la rémunération.

Risque lié au taux d'intérêt

Une diminution du rendement du marché des obligations d'entreprises de haute qualité fera augmenter les OPD des régimes de retraite, bien que, selon les attentes, cela soit contrebalancé en grande partie par une augmentation de la juste valeur du portefeuille obligataire des régimes.

Risque lié à l'investissement

La valeur actualisée de l'OPD est calculée en fonction d'un taux d'actualisation déterminé par référence au rendement des obligations d'entreprises de haute qualité; si le rendement des actifs des régimes est inférieur à ce taux, une perte sera générée.

Les actifs des régimes au 31 mars 2018 se composent essentiellement d'actions canadiennes et mondiales, d'obligations et de fonds immobiliers. La juste valeur des actifs des régimes est exposée à leur marché respectif et au rendement sur les placements réalisés par les gestionnaires retenus.

Risque lié à la longévité

La valeur actualisée de l'OPD est calculée en fonction de la meilleure estimation des taux de mortalité chez les participants aux régimes, pendant et après l'emploi. Loto-Québec est tenue de fournir des avantages pour la vie aux membres des régimes. L'augmentation de l'espérance de vie des membres fera augmenter l'OPD.

Risque lié à l'âge moyen au début de la retraite

La valeur actualisée de l'OPD est calculée en fonction de l'âge anticipé des participants aux régimes au début de la retraite. Ainsi, une réduction de l'âge moyen des participants aux régimes au début de la retraite aura pour effet de faire augmenter l'OPD.

Risque lié au taux d'inflation

Un pourcentage considérable de l'OPD est lié à l'inflation. Une hausse du taux d'inflation fera augmenter l'OPD. Une partie des actifs des régimes est constituée de titres d'emprunts liés à l'inflation, qui atténuent certaines répercussions de l'inflation.

Risque lié au taux de croissance de la rémunération

La valeur actualisée de l'OPD est calculée en fonction des augmentations de salaire futures des participants aux régimes. Ainsi, toute majoration du taux de croissance de la rémunération des participants aux régimes aura pour effet de faire augmenter l'OPD.

(iii) **Explications des montants comptabilisés dans les états financiers**

Les montants suivants comprennent l'OPD des régimes de retraite et des autres avantages à long terme, de même que la juste valeur des actifs des régimes de retraite à la clôture de l'exercice :

	2018	2017
Valeur actualisée des OPD non capitalisées	11 068	11 505
Valeur actualisée des OPD capitalisées	680 683	582 176
Total de la valeur actualisée des OPD	691 751	593 681
Juste valeur des actifs des régimes	672 747	593 523
Passif net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme	19 004	158

Les variations de la valeur actualisée de l'OPD ainsi que de la juste valeur des actifs se présentent comme suit :

	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme	2018	2017
			Total	Total
OPD				
Solde au début	582 176	11 505	593 681	523 319
Coût des services rendus de l'exercice	26 313	–	26 313	24 100
Intérêts débiteurs	23 890	–	23 890	21 887
Coût des services passés	–	–	–	12
Cotisations des employés	17 060	–	17 060	16 688
Prestations versées	(10 054)	–	(10 054)	(11 424)
Écarts actuariels	41 298	(437)	40 861	19 099
Solde à la fin	680 683	11 068	691 751	593 681
Juste valeur de l'actif des régimes				
Solde au début	593 523	–	593 523	513 098
Revenus d'intérêts	23 292	–	23 292	20 967
Rendement des actifs à l'exclusion des produits d'intérêts	33 002	–	33 002	37 313
Cotisations de l'employeur	17 124	–	17 124	18 031
Cotisations des employés	17 060	–	17 060	16 688
Prestations versées	(10 054)	–	(10 054)	(11 424)
Frais d'administration des régimes	(1 200)	–	(1 200)	(1 150)
Solde à la fin	672 747	–	672 747	593 523
Passif net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme	7 936	11 068	19 004	158

La répartition de la juste valeur des actifs des régimes de retraite détenus au 31 mars se présente comme suit :

	2018		2017	
	Répartition %	Juste valeur \$	Répartition %	Juste valeur \$
Encaisse	1,2	7 808	1,3	7 483
Obligations	49,4	332 035	58,8	348 836
Actions canadiennes	11,2	75 450	8,5	50 574
Actions mondiales	29,9	201 180	23,4	138 952
Fonds immobiliers	7,9	53 384	8,0	47 678
Placements privés	0,4	2 890	–	–
	100,0	672 747	100,0	593 523

La juste valeur de tous les placements provient de données qui peuvent être corroborées par des données de marché observables pour la totalité de la durée de vie des actifs.

Les charges au titre des prestations définies imputées à l'état consolidé du résultat global au poste Avantages du personnel se détaillent comme suit :

	2018		2017
	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme	Total
Coût des services	26 313	–	26 313
Charge d'intérêts nette	598	–	598
Frais d'administration des régimes	1 200	–	1 200
Écarts actuariels relatifs aux autres avantages à long terme	–	(437)	(437)
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	28 111	(437)	27 674
			26 636

Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global consolidé au titre des régimes à prestations définies se détaillent comme suit :

	2018	2017
Écarts actuariels découlant des modifications des hypothèses démographiques	–	6 382
Écarts actuariels découlant des modifications des hypothèses financières	(27 567)	(17 668)
Écarts actuariels découlant de l'expérience des régimes	(13 731)	(7 359)
Rendement des actifs à l'exclusion des produits d'intérêts	33 002	37 313
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies	(8 296)	18 668

Les moyennes pondérées des principales hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont :

	2018		2017	
	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme
OPD au 31 mars				
Taux d'actualisation	3,60 %	3,40 %	3,85 %	3,40 %
Taux d'inflation	1,70 %	1,70 %	1,60 %	1,60 %
Taux de croissance de la rémunération	2,70 %	2,70 %	2,60 %	2,60 %

Pour l'OPD au 31 mars 2018 et au 31 mars 2017, les hypothèses de mortalité sont basées sur 120 % pour les hommes du Régime des employés, 100 % pour les femmes du Régime des employés, 100 % pour les hommes du Régime du personnel cadre et professionnel et du Régime supplémentaire, et 95 % pour les femmes du Régime du personnel cadre et professionnel et du Régime supplémentaire des taux de mortalité de la table CPM2014, secteur public, et de la courbe de projection CPM-B.

La durée de vie moyenne à l'âge de 65 ans au 31 mars 2018 est de :

	2018		2017	
	Femme	Homme	Femme	Homme
Régime des employés	24,7 ans	21,6 ans	24,7 ans	21,5 ans
Régime du personnel cadre et professionnel et Régime supplémentaire	25,1 ans	22,9 ans	25,1 ans	22,8 ans

(iv) Montant, échéancier et degré d'incertitude des flux de trésorerie futurs

Le poste Passif net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme est sujet à des incertitudes, particulièrement quant à l'estimation des taux d'actualisation, du taux d'inflation, du taux de croissance de la rémunération et des taux de mortalité, qui peuvent varier considérablement dans les évaluations futures des OPD de Loto-Québec.

Les hypothèses actuarielles importantes pour la détermination de l'OPD des régimes de retraite sont le taux d'actualisation, le taux d'inflation, le taux de croissance de la rémunération et les taux de mortalité. Le calcul de l'OPD est sensible à ces hypothèses.

Le tableau suivant résume l'incidence des modifications de ces hypothèses actuarielles sur l'OPD des régimes de retraite au 31 mars 2018 :

	2018		2017	
	Augmentation à 4,60 %	Diminution à 2,40 %	Augmentation à 4,85 %	Diminution à 2,40 %
Taux d'actualisation				
(Diminution) augmentation de l'OPD	(102 642)	120 753	(89 919)	106 218
Taux d'inflation				
Augmentation (diminution) de l'OPD	28 541	(50 862)	26 968	(50 924)
Taux de croissance de la rémunération				
Augmentation (diminution) de l'OPD	6 082	(5 830)	5 156	(4 942)
Taux de mortalité				
(Diminution) augmentation de l'OPD	(8 017)	8 708	(6 909)	7 537

La valeur actualisée de l'OPD est calculée, dans les analyses de sensibilité, selon la même méthode que celle de l'OPD comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière, soit la méthode des unités de crédit projetées. Les analyses de sensibilité sont fondées sur la modification d'une seule hypothèse. L'analyse peut ne pas être représentative de la modification actuelle de l'OPD, puisqu'il est peu probable que la modification liée aux hypothèses survienne de façon isolée, car certaines des hypothèses peuvent être corrélées.

Le Régime des employés et le Régime du personnel cadre et professionnel sont capitalisés en accord avec la législation applicable, et leurs actifs sont détenus par une société de fiducie indépendante. Le Régime supplémentaire est capitalisé en vertu des règles de ce régime. Les cotisations minimales versées aux régimes sont fondées sur la dernière évaluation actuarielle de chacun des régimes.

Selon les résultats de la dernière évaluation actuarielle de chacun de ces régimes de retraite, Loto-Québec s'attend à verser des cotisations de 18 019 \$ au cours du prochain exercice.

La durée moyenne pondérée de l'OPD des régimes de retraite au 31 mars 2018 est de 15,18 années (2017 : 16,28 années).

21 | GESTION DU CAPITAL

Le capital de Loto-Québec comprend les emprunts bancaires, la dette à long terme, le capital-actions et les résultats non distribués.

La structure du capital, telle qu'elle est définie par Loto-Québec, s'établit comme suit :

	2018	2017
Emprunts bancaires	289 294	391 282
Dette à long terme	217 832	257 651
Capital-actions	170	170
Résultats non distribués	86 300	86 300
	593 596	735 403

Loto-Québec gère son capital de façon à répondre aux exigences de son actionnaire et à assurer la protection de ses fonds en tout temps. Elle maintient un cadre de gestion rigoureux afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objectifs spécifiés dans sa loi constitutive.

Loto-Québec assume l'entière responsabilité du financement de ses activités. En cours d'exercice, elle verse le dividende au ministre des Finances du Québec, son actionnaire, sous forme d'avances périodiques. Le dividende déclaré est déduit des capitaux propres de l'exercice et correspond au résultat net de l'exercice, duquel sont déduites les contributions au Gouvernement du Québec. En raison de ce mode de distribution, Loto-Québec doit recourir à des sources de financement externes.

Pour ce faire, Loto-Québec est autorisée par le Gouvernement du Québec à emprunter à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 575 000 \$, auprès d'institutions financières ou du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement du Gouvernement du Québec, et à contracter des dettes à long terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 1 000 000 \$ auprès de ce même fonds. Malgré ce qui précède, le montant total des emprunts courants et non courants ne peut excéder en aucun moment un montant total de 1 300 000 \$. Au cours de l'exercice, Loto-Québec a respecté les exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise.

À partir du 1^{er} avril 2018, Loto-Québec est autorisée par le Gouvernement du Québec à emprunter à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 450 000 \$ pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, de 415 000 \$ pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 et de 300 000 \$ pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, auprès d'institutions financières, de la Caisse de dépôt et placement du Québec ou du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement du Gouvernement du Québec, et à contracter des dettes à long terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 1 100 000 \$ auprès de ce même fonds. Malgré ce qui précède, le montant total des emprunts courants et non courants ne peut excéder en aucun moment un montant total de 1 400 000 \$.

Loto-Québec n'est assujettie à aucune autre exigence concernant le recours à des sources de financement externes.

Les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital n'ont pas changé depuis le 31 mars 2017.

22

PASSIFS ÉVENTUELS ET ENGAGEMENTS

a) Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, Loto-Québec fait l'objet de diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction de Loto-Québec conteste ces réclamations et poursuites judiciaires. Aucune provision n'est comptabilisée dans les livres de Loto-Québec relativement à ces passifs éventuels, car la direction estime que les règlements pouvant découler de celles-ci n'auraient pas d'effet significatif sur les états financiers consolidés.

b) Engagements

(i) Baux

Loto-Québec est liée par des baux échéant à diverses dates jusqu'en mai 2035 pour la location de locaux administratifs et d'un terrain. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement tacite de 2 à 5 ans, jusqu'à une durée maximale de 60 ans.

L'échéance des baux liés aux contrats de location simple non résiliables se détaille ainsi :

	2018	2017
Moins de 1 an	30 459	31 252
De 1 an à 5 ans	75 059	91 444
Plus de 5 ans	24 786	33 175
	130 304	155 871

(ii) Contributions au Gouvernement du Québec

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

À la demande et avec l'autorisation du Gouvernement du Québec, Loto-Québec s'est engagée auprès du MSSS à verser, dans un compte à fin déterminée du Gouvernement du Québec, une somme annuelle de 22 000 \$ pour financer des activités de prévention, des services de traitement, des programmes de recherche et des campagnes de sensibilisation pour contrer le jeu pathologique.

Puisqu'aucune date de fin d'engagement n'a été précisée par le gouvernement, Loto-Québec n'est pas en mesure d'évaluer le montant de cet engagement.

Ministère de la Sécurité publique (MSP)

À la demande et avec l'autorisation du Gouvernement du Québec, Loto-Québec s'est engagée auprès du MSP à verser, dans un compte à fin déterminée du Gouvernement du Québec, une somme annuelle de 3 000 \$ pour financer des activités et des mesures intensives de contrôle, qui seront mises en place par la Régie des alcools, des courses et des jeux afin, notamment, d'assurer la gestion des activités de contrôle liées à l'accès aux appareils de loterie vidéo.

Puisqu'aucune date de fin d'engagement n'a été précisée par le gouvernement, Loto-Québec n'est pas en mesure d'évaluer le montant de cet engagement.

23 INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Politique en matière de gestion des risques

Dans le cours normal de ses affaires, Loto-Québec est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché découlant des variations des taux de change et des taux d'intérêt. Loto-Québec a mis en place des politiques et des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer adéquatement les risques inhérents aux instruments financiers.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que Loto-Québec subisse une perte financière si une autre partie d'un instrument financier manque à l'une de ses obligations. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de l'entité au risque de crédit. Aucun risque de crédit n'est associé aux fonds en caisse des casinos, car ils ne sont pas détenus par une autre partie. Loto-Québec réduit le risque de crédit associé à l'encaisse en traitant avec des institutions financières reconnues. Les créances proviennent principalement d'opérations conclues avec un nombre important de détaillants ainsi qu'avec la Société de la Loterie Interprovinciale, qui est détenue à part égale par chacune des provinces canadiennes et mandatée par ces dernières pour conduire et administrer les loteries pancanadiennes. Les autres actifs financiers sont constitués des prêts et de l'avance dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence ainsi que de ceux liés aux rentes viagères, dont l'émission et l'administration sont confiées à d'importantes sociétés d'assurances.

Les créances clients et autres débiteurs en souffrance représentent 1 % des créances en 2018 (2017 : 1 %). La direction de Loto-Québec estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits précédemment qui ne sont pas en souffrance est bonne.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que Loto-Québec ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. Loto-Québec gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. Loto-Québec établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de Loto-Québec se détaillent comme suit :

	2018					
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels totaux	Échéance			
			Moins de 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	5 ans et plus
Passifs financiers						
Emprunts bancaires	289 294	289 294	289 294	—	—	—
Dividende à payer	168 967	168 967	168 967	—	—	—
Fournisseurs et frais courus	82 557	82 557	82 557	—	—	—
SCMR	1 236	1 236	1 236	—	—	—
Lots aux gagnants à payer	13 618	13 618	13 618	—	—	—
Salaires à payer	81 904	81 904	81 904	—	—	—
Dette à long terme	217 832	269 185	106 320	4 431	53 109	105 325
	855 408	906 761	743 896	4 431	53 109	105 325

	2017					
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels totaux	Échéance			
			Moins de 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	5 ans et plus
Passifs financiers						
Emprunts bancaires	391 282	391 342	391 342	–	–	–
Dividende à payer	65 651	65 651	65 651	–	–	–
Fournisseurs et frais courus	85 843	85 843	85 843	–	–	–
SCMR	2 682	2 682	2 682	–	–	–
Lots aux gagnants à payer	16 563	16 563	16 563	–	–	–
Salaires à payer	74 291	74 291	74 291	–	–	–
Dette à long terme	257 651	316 286	47 101	106 320	54 888	107 977
	893 963	952 658	683 473	106 320	54 888	107 977

Loto-Québec considère qu'elle détient suffisamment d'actifs facilement convertibles en trésorerie et également de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et non courants, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change et les taux d'intérêt, affectent le résultat net de Loto-Québec ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion de risque de marché a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables.

(i) Risque de change

Loto-Québec réalise certaines opérations en devises. Elle ne détient ni n'émet d'instruments financiers en vue de gérer le risque de change auquel elle est exposée par ces opérations. Par contre, ce risque n'a pas d'influence significative sur les résultats ni sur la situation financière de Loto-Québec.

(ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se définit comme le risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les prêts, la dette à long terme et les emprunts bancaires portent intérêt à taux fixe. Loto-Québec considère que son exposition au risque de taux d'intérêt sur les prêts et la dette à long terme est minime étant donné qu'elle n'a pas l'intention d'encaisser les prêts ni de rembourser la dette avant leur échéance.

De plus, les emprunts bancaires sont contractés pour combler les besoins temporaires de liquidités pour une période inférieure à 365 jours auprès d'institutions financières ou du ministre des Finances. La gestion de ces emprunts permet de réduire le risque de flux de trésorerie quant aux intérêts versés.

d) Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Pour la trésorerie et équivalents de trésorerie, y compris les fonds en caisse des casinos, les créances clients et autres débiteurs, les emprunts bancaires, le dividende à payer ainsi que les charges à payer et frais courus, la juste valeur se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des autres instruments financiers de Loto-Québec, tous de niveau 2 selon la hiérarchie des justes valeurs, se détaille comme suit :

	2018		2017	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers liés aux rentes viagères	118 049	136 271	111 756	129 900
Prêts à la SCMR	3 808	3 808	3 808	3 808
Avance à la SCMR	5 000	5 000	5 000	5 000
Prêts et créances	126 857	145 079	120 564	138 708
Passifs financiers liés aux rentes viagères	118 049	136 271	111 756	129 900
Dettes à long terme	217 832	229 818	257 651	274 103
Passifs financiers non dérivés	335 881	366 089	369 407	404 003

(i) **Prêts et créances**

La juste valeur des prêts et créances, dont celle des actifs financiers liés aux rentes viagères, des prêts et de l'avance à la SCMR, est déterminée selon la valeur des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux d'intérêt observable sur le marché à la date de clôture de l'exercice.

(ii) **Passifs financiers non dérivés**

La juste valeur des passifs financiers non dérivés, dont celle des passifs financiers liés aux rentes viagères et de la dette à long terme, est fondée sur l'estimation des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux d'intérêt observable sur le marché à la date de clôture de l'exercice.

24 | FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	2018	2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 mars		
Fonds en caisse des casinos	80 783	65 645
Encaisse	41 439	16 189
	122 222	81 834
Variation nette des éléments hors caisse		
Créances clients et autres débiteurs	(41 671)	(1 916)
Stocks	(918)	392
Charges payées d'avance	(3 362)	642
Actifs financiers liés aux rentes viagères	(6 293)	(23 068)
Charges à payer et frais courus	633	30 801
Passifs financiers liés aux rentes viagères	6 293	23 068
Provisions	8 316	4 153
Produits différés	33 506	(4 960)
	(3 496)	29 112
Information supplémentaire		
Acquisitions d'immobilisations corporelles financées par les charges à payer et frais courus	13 511	16 547
Acquisitions d'immobilisations incorporelles financées par les charges à payer et frais courus	1 052	1 325
Quote-part aux partenaires détenteurs des parts C dans la SCMR, incluse dans les charges à payer et frais courus	2 966	2 682

Conciliation des variations des passifs issues des activités de financement :

	Emprunts bancaires	Passifs Dividende à payer	Dettes à long terme	Capitaux propres Résultats non distribués	Total
Solde au 31 mars 2017	391 282	65 651	257 651	86 300	800 884
Variations provenant des flux de trésorerie liés aux activités de financement :					
Variation nette des emprunts bancaires	(101 988)	–	–	–	(101 988)
Dividende payé	–	103 316	–	(1 310 467)	(1 207 151)
Remboursement de la dette à long terme	–	–	(40 000)	–	(40 000)
Contributions au Gouvernement du Québec	–	–	–	(25 000)	(25 000)
	(101 988)	103 316	(40 000)	(1 335 467)	(1 374 139)
Autres variations liées à ces passifs :					
Variation des coûts de transactions	–	–	181	–	181
Variations totales liées à ces passifs	(101 988)	103 316	(39 819)	(1 335 467)	(1 373 958)
Total des autres variations liées aux capitaux propres	–	–	–	1 335 467	1 335 467
Solde au 31 mars 2018	289 294	168 967	217 832	86 300	762 393

25 PARTIES LIÉES

a) Transactions et soldes entre parties liées

Compte tenu que le Gouvernement du Québec est l'unique actionnaire, Loto-Québec est liée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le Gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du Gouvernement du Québec. À l'exception des opérations divulguées dans les états financiers consolidés et qui ont été initialement comptabilisées à la juste valeur, Loto-Québec n'a conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées.

b) Rémunérations des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration et certains dirigeants de Loto-Québec. En complément de leurs salaires, Loto-Québec accorde généralement d'autres avantages à court terme aux dirigeants et contribue, en leur faveur, à des avantages postérieurs à l'emploi, tels des régimes de retraite et d'autres avantages à long terme.

Les principaux dirigeants ont perçu les rémunérations suivantes :

	2018	2017
Avantages du personnel à court terme	3 393	3 189
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	521	668
	3 914	3 857